

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. YVES COCHET

1. **Entrée et séjour des étrangers en France et droit d'asile.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2)

Question préalable de M. François Bayrou : MM. Pascal Clément, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur ; François Bayrou, Gérard Gouzes, rapporteur de la commission des lois ; Julien Dray, Jean-Louis Debré, Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Richard Cazenave, Christophe Caresche, Claude Goasguen, Jacques Kossowski, François Huwart ;

MM. François Bayrou, Bernard Birsinger. – Réserve du vote sur la question préalable dans l'attente de la vérification du quorum.

Suspension et reprise de la séance (p. 26)

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Le vote sur la question préalable est reporté.

Suspension et reprise de la séance (p. 26)

Rejet de la question préalable.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 26)

MM. Claude Goasguen, le ministre,
Georges Sarre,
Christophe Caresche.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 33).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*la séance est ouverte à quinze heures.*)

1

ENTRÉE ET SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET DROIT D'ASILE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (nos 327, 451, 483).

Ce matin, l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française d'une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Pascal Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre de l'intérieur, ce matin nous avons, si je puis dire, frotté nos armes. Je souhaiterais pour ma part – et, sous ce rapport, je pense que vous ne me contredirez pas – que le début de cette séance nous donne l'occasion, à vous et à nous, de nous expliquer.

J'ai retenu de vos réponses, en particulier à M. Perben, que l'opposition nourrissait globalement des fantasmes. Je pars de l'hypothèse que cela pourrait être vrai. Eh bien, si cela est vrai, je vous demande de m'interrompre et de me dire : « Là, voici le fantasme ! Là, c'est manifestement faux ! »

M. Gérard Gouzes, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. On ne doit jamais interrompre un bon orateur ! (*Sourires.*)

M. Pascal Clément. Alors, je me replierai volontiers, car je souhaite que notre dialogue ne soit pas un dialogue de sourds. Or il apparaît comme tel jusqu'à présent.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

M. Pascal Clément. Je préfère évidemment un dialogue constructif puisque, après tout, il faut toujours juger les gens sur leurs intentions déclarées. Et que déclarez-vous ? Que vous souhaitez un texte de nature à réunir les partis de gouvernement.

De votre côté, j'espère que vous voudrez bien admettre que nous sommes sincères. Dans nos propos – je le dis en forme de prémisse – n'allez pas voir un calcul électoral. Le procès du calcul électoral, on vous l'a déjà fait, à vous. Je ne vous le ferai certainement pas, mais j'attends qu'il en soit de même de votre part. Au reste, nous ne risquons pas de faire un calcul électoral, puisque nous savons qu'il se retournerait contre nous.

Alors, essayez d'imaginer une seconde que nous pensons ce que nous disons, que plus que le penser, nous le ressentons profondément et que, quelquefois même, nous en souffrons.

Le sujet, monsieur le ministre, n'est pas banal, et c'est bien pourquoi les passions, ici et là, affleurent. Le sujet n'est pas banal, car il touche à ce que l'on pense de la France. On a très bien senti, lors du débat sur le projet de Mme Guigou, que ce mode d'acquisition de la nationalité heurte les Français.

Je pars donc du principe, et pour le texte antérieur, et pour celui-ci, que vous êtes de parfaite bonne foi, que vous êtes des gens généreux et même, de mon point de vue, idéalistes. Après tout, dire de quelqu'un qu'il est idéaliste, ce n'est pas injurieux.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Dans votre bouche, cela sonne tout de même comme un reproche !

M. Pascal Clément. Cela signifie simplement qu'il manque quelquefois un peu de réalisme.

Voilà la tonalité que je souhaite pour ce débat, sinon il tournera au langage de sourds et il n'en sortira rien.

Avant d'aborder les questions fondamentales, j'aimerais décrire l'état d'esprit actuel de l'opinion publique. Je soutiens qu'elle est un peu désemparée et je voudrais illustrer cette thèse par la relation du dialogue que j'ai eu récemment avec un homme politique très connu sur le plan national, qui est de mon bord, mais qui n'est pas loin de penser comme vous sur ce type de sujet.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Il y en a beaucoup !

M. Pascal Clément. Quelques-uns seulement !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Beaucoup plus qu'on ne croit !

M. Pascal Clément. Le rencontrant dans les couloirs de cette maison, je lui demande : « Que penses-tu du projet Chevènement ? » Il prend son air le plus sérieux pour me répondre : « Eh bien, écoute, je le trouve assez équilibré. » Bien ! Hommage rendu.

Je le relance alors : « Réponds-moi les yeux dans les yeux : l'as-tu lu ? » Et il m'avoue : « En fait, non ! »

Je partirai de là, car cela montre que l'affaire a été assez bien menée. On vous a fait des compliments, et non seulement à vous, monsieur le ministre, mais aussi

au Premier ministre et au Gouvernement. Un talent extraordinaire de présentation. Une habileté, un savoir-faire, un travail d'équipe, une modération et, finalement, le sentiment que vous savez donner de gouverner au plus juste.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est Raminagrobis !

M. Pascal Clément. Ce texte, vous l'avez très habilement, je dirais « maquillé » si le mot n'était pas aussi méchant, alors comprenez « présenté ».

Comment y êtes-vous parvenu ?

Vous avez commencé par faire hurler votre gauche. Et, de cela, la grande opinion publique – pas les parlementaires, évidemment, qui connaissent et travaillent les textes – n'a retenu globalement que l'idée suivante : « Rendez-vous compte, mesdames et messieurs, voilà qu'un ministre socialiste – M. Chevènement, certes, un homme d'ordre – a osé augmenter le délai de rétention ! Il a même eu le culot de le faire passer à quatorze jours, alors que la loi Pasqua et Debré en était restée à dix. Et puis, convaincu par le Conseil d'Etat que cette mesure pourrait receler un peu d'inconstitutionnalité, il a bien dû plier bagage et a reculé à douze jours. » Tous les gens ont dit : « Quand même, quel courage ! Quelle fermeté ! C'est extraordinaire ! »

M. François Bayrou. C'est très bon !

M. Pascal Clément. Quand l'opposition s'est présentée sur le terrain, au mois de juillet, puis au mois de septembre, et qu'elle a commencé à expliquer : « Attention, ce texte n'est pas ce que vous croyez ! », on ne s'est pas gêné pour lui répondre : « Ecoutez, mesdames et messieurs de la droite, vous êtes de mauvaise foi. Vous avez vu M. Chevènement ? D'abord, vous connaissez sa réputation : elle est bonne. » De fait, elle est bonne.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Mais oui !

M. Pascal Clément. « Il est républicain. » Incontestable. Je lui reprocherais même de tant user du mot qu'on finit par croire qu'il le confisque. Républicains, je pensais que nous l'étions tous. A force de répéter qu'on l'est, on finit par croire que c'est l'honneur des uns contre l'honneur des autres. Et c'est un peu déplaisant. Mais oublions cela.

« M. Chevènement, nous dit-on, est un républicain, c'est incontesté. Un homme d'ordre, il ne le dénie pas. Et vous voulez nous faire croire que ce texte est un texte libéral, voire liberticide, que sais-je encore ? »

Evidemment, l'opposition n'a pas passé la rampe. Que faire devant cette extraordinaire habileté qui consistait à présenter une mesure, une seule, mais dure ?

Est-elle d'ailleurs si dure que cela comparée aux législations étrangères ? Dure, tout est relatif, à la française, c'est-à-dire à la manière du pays le plus mou de tous. J'y reviendrai.

Eblouis par cette seule mesure, les médias et l'opinion n'ont pu que penser : « Voilà un texte mesuré. L'opposition s'oppose, c'est somme toute son métier, mais elle ne raisonne pas. Elle n'est pas sincère. » Comme toujours, on a fini par faire croire que nous étions de mauvaise foi !

J'en reviens ainsi à mon point de départ. Tout ce que nous voulons exprimer, nous le disons, en fait, peut-être mal. Il y a sans doute des imperfections et même des erreurs dans nos propos. Et c'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite que vous m'interrompiez. Pour que vous m'expliquiez, pour comprendre. Si je me trompe, je

vous en donnerai acte, et je pense que tous mes collègues en feront autant. Ainsi, nous chasserons les fantômes de cet hémicycle, tant il est vrai que nous ne sommes pas là pour fantasmer mais pour légiférer. Et si possible dans la compréhension générale. Car si nous, les parlementaires de l'opposition, nous ne comprenons pas votre texte – ce qui, ma foi, est bien possible – imaginez-vous, monsieur le ministre, que les Français puissent mieux le comprendre ?

M. François Bayrou. Peut-être moins encore !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Pas sûr ! Ils sont plus intelligents que l'opposition !

M. Pascal Clément. Ce serait quand même surprenant. Il y a de bonnes chances qu'ils le comprennent autant que nous, c'est-à-dire pas beaucoup. Donc, il vous faut vous assurer – ce travail de pédagogue ne sera pas pour vous déplaire – que l'on comprend bien votre texte.

Après ces prémisses qui donnent la tonalité psychologique de la France et expliquent la difficulté que nous avons à nous faire entendre et même à nous faire croire, je voudrais exposer un deuxième préalable.

J'ai entendu l'un d'entre vous dire ce matin, et je me permets de rapporter ce jugement même si je le trouve un peu vulgaire : « Ils servent la soupe au Front national ! » Oh ! je ne vais pas vous attaquer à ce propos, tout simplement par ce que je souhaite être entendu. Si je vous attaque, si je vous agresse, nous ne serons plus audibles. Et comme je préfère être entendu que de me faire plaisir de temps en temps – le plaisir serait d'ailleurs assez limité – je vais dire les choses avec le plus grand calme.

Ni au RPR ni à l'UDF, nous ne sommes dans la disposition d'esprit de plaire au Front national. Non pas pour des raisons électorales, car ce serait en fait contre notre intérêt – ce serait plutôt dans le vôtre –, mais pour des raisons de fond.

Pour la plupart et même pour la quasi-totalité d'entre nous, à l'UDF, nous sommes des libéraux, certes avec des nuances. Certains le sont plus que d'autres. En ce qui me concerne, je suis libéral. Le Front national ne l'est pas du tout. C'est déjà une opposition structurelle de pensée.

Mais le deuxième point est plus important au regard de notre débat. Nous ne pouvons accepter aucun appel à la haine, aucun appel au racisme : c'est une telle négation de l'autre, de l'altérité, c'est une telle négation de la dignité humaine (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*) que vraiment nous ne saurions même pas envisager une quelconque démarche commune avec ceux qui, bon an, mal an, poussent habilement et avec démagogie les Français vers le refus d'autrui : d'abord l'étranger, ensuite le Français.

C'est dire qu'il n'y a pas d'ambiguïté philosophique, d'ambiguïté d'idéal au sein de l'opposition, et qu'il ne peut y avoir, sous ce rapport, la moindre course poursuite.

Là où nous divergeons, monsieur le ministre, c'est sur des questions de fond qui, visiblement, ne sont pas abordées de la même manière par vous et par nous.

Nous ne les abordons pas de la même manière parce que nous n'avons pas, les uns et les autres, la même sensibilité. Pour le coup, c'est au sens strict que j'emploie ce terme : nous ne sentons pas les choses de la même manière.

Pour vous, la nationalité, comme l'entrée et le séjour, ce devraient être des lois inscrites dans le marbre de la Constitution. Or, ce n'est évidemment pas possible. Mais vous considérez pourtant qu'il s'agit de lois de principe, de lois qui doivent durer.

D'ailleurs, dans l'opposition, monsieur le ministre, certains vous objectent, à tort, à mes yeux, le fait que vous nous proposiez la vingt-sixième modification de l'ordonnance de 1945. Moi, cela ne me choque pas et je vais vous dire pourquoi.

La question de la nationalité qui, du reste, pour le bon ordre de l'intelligence, aurait gagné à être traitée après l'entrée et le séjour des étrangers plutôt qu'avant, présente un caractère essentiellement contingent, c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans un contexte social, sociologique, économique et psychologique. A l'époque des Trente glorieuses, pour ne pas remonter à la Révolution française, ce contexte n'était pas le même qu'aujourd'hui. Vous avez rappelé ce matin, monsieur le ministre, que certaines lois avaient été votées à l'unanimité, par exemple celle instituant le titre de séjour de dix ans. Autres temps, autres mœurs, comme on lit dans les bons ouvrages !

Il est parfaitement vrai aussi qu'une situation économique, une situation psychologique différente appelle un comportement différent du législateur...

M. Bernard Accoyer. Très bien !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Bien sûr !

M. Pascal Clément. ... s'agissant de l'entrée et du séjour des étrangers. Cette conception qui est la nôtre tranche fondamentalement avec celle que vous avez exposée, et c'est là que nous nous séparons. Car il n'y a pas d'un côté les généreux, qui seraient vous, et de l'autre les abominables égoïstes, qui seraient nous.

Ce qui nous différencie, c'est que nous envisageons toujours, pour notre part, quelle est, à un moment donné, l'opportunité d'ouvrir plus ou moins les portes de l'immigration. Je ferai une citation pour éclairer mon propos, car j'y ai trouvé, monsieur le ministre, un mot qui frappe d'autant plus qu'il est rapporté par un auteur apprécié de certains de vos amis. Et puisque vous avez fait, ce matin, de la publicité officielle pour l'excellent livre de Jean-Louis Debré, j'ai envie d'en faire à mon tour pour les non moins excellents ouvrages de Max Gallo. Politesse pour politesse ! Je ne sais plus s'il est publié ou non chez Jean-Claude Lattès, mais vous me le soufflerez sûrement. (*Sourires.*)

Son dernier livre est consacré à la vie de Napoléon, un homme assez apprécié en France. Mais je ne vais pas me lancer dans ce débat, car je ne suis pas sûr de ne pas lui trouver, personnellement, quelques défauts. On peut néanmoins convenir d'une chose, c'est qu'il avait le sens de sa responsabilité d'homme d'Etat. Aux juristes qui l'interrogeaient sur les questions de nationalité et d'entrée et de séjour des étrangers, il avait ainsi répondu : « Quel est l'intérêt de la France ? »

M. Dominique Dord et M. Bernard Accoyer. Très bien !

M. Pascal Clément. L'intérêt de la France, vous en parlez beaucoup dans votre texte. Mais si l'on admet que vous êtes sincère, il faut bien admettre, alors, que nous n'en avons pas la même vision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pourquoi ? Pour la raison que j'ai commencé d'exposer et qui tient à la prise en considération du contexte sociologique, économique et psychologique.

Retournons aux Trente glorieuses, au milieu des années 60. Tout va bien ; l'immigration est une immigration du travail ;...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. On n'en est plus là !

M. Pascal Clément. ... nous avons besoin de main-d'œuvre ; les entrepreneurs font tout pour faire venir des gens. On les a gardés, du reste, avec leur famille. On a élevé leurs enfants, ils sont aujourd'hui français.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Grâce à nous !

M. Pascal Clément. Le plus dur, c'est de continuer à les intégrer. Mais c'était l'esprit du temps. On peut toujours dire que nous avons eu tort, mais en réalité nous n'avons pas eu tort. C'était l'époque qui rendait souhaitable cette ouverture.

Aujourd'hui, nous sommes dans une période où une partie des Français ne croit plus en son propre avenir. On le voit bien d'ailleurs aux balancements qui devraient rendre modeste tout gouvernement, monsieur le ministre.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. L'opposition aussi !

M. Pascal Clément. Je ne parle pas pour vous personnellement mais plutôt pour ceux qui composent votre majorité. En effet, quand on est ministre, on est généralement conscient de sa fragilité. Mais quand on a la majorité, on a tendance à croire que c'est pour longtemps. Or, de par ce qu'il est convenu d'appeler le zapping – en l'occurrence électoral – jamais une équipe n'a été capable d'être renouvelée...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Vous parlez d'expérience !

M. Pascal Clément. Merci de me laisser parler, monsieur Gouzes !

... depuis maintenant plus de quinze ans.

A cause de cette angoisse, les Français, dès qu'on leur parle d'immigration se rétractent. On peut le déplorer, mais c'est ainsi ! Dès lors, n'apparaissent comme favorables à une immigration plus large et à une générosité extraordinaire – belle en soi, d'ailleurs, mais semble-t-il imprudente et irresponsable – que ceux qui visiblement dans la vie, pour le moins et par euphémisme, ont tiré leur épingle du jeu. Je pense à ces acteurs de cinéma, dont le niveau de vie fait envie à la totalité de cette Assemblée, je pense à ces gens du show-biz, je pense à ces princes de la culture – du moins autoproclamés comme tels. Tous ces gens ont manifesté, mais je n'ai pas vu la France des banlieues, des paumés, des chômeurs, des malheureux et des inquiets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je n'ai pas vu ceux qui se demandent ce qu'on attend de plus d'eux, alors qu'ils ont déjà tant de choses à supporter et tant de mal à s'en sortir, eux Français !

Eh oui ! monsieur le ministre, il y a un décalage entre deux France, celle apparemment généreuse mais soutenue par les privilégiés – tant mieux pour eux ! – et celle, souffrante et malheureuse où certains démagogues, il est vrai, font des ravages. Nous, simplement parce que nous voudrions faire preuve de bon sens, on nous accuse de vouloir donner la soupe aux autres ! C'est cela qui est douloureux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Oui, le sujet est grave, monsieur le ministre.

Deuxième point : que voulons-nous faire de nos immigrés ? Que voulons-nous faire des Français qui étaient d'origine étrangère par leurs parents, qui sont devenus

français et qui, optiquement, apparaissent comme étrangers ? Tout le monde n'est pas clair sur ce point. Je voudrais vous donner mon sentiment. Il est, du reste – grâce au ciel ! – partagé par d'éminents membres de l'UDF, en particulier le président de notre groupe, qui a écrit un bel ouvrage en la matière : *Le Droit au sens*.

La question est la suivante, monsieur le ministre, mes chers collègues : sommes-nous pour le communautarisme ou pour l'intégration ? Souhaitons-nous qu'au bout de deux, trois générations, il y ait assimilation ? Je n'ai pas peur de ce mot, dont on dit qu'il est ringard et insupportable.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Pas du tout !

M. Pascal Clément. Moi, je considère que l'assimilation est très probablement impossible à la première génération, difficile à la deuxième et fatale – ou alors il y a problème au niveau de la République – à la troisième.

A cet égard, je renvoie là encore au livre de François Bayrou *Le Droit au sens*. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Après tout, puisque d'autres ont cité des éditeurs et des auteurs, je vais, moi aussi, faire de la publicité à mes amis ! Vous ne m'en voudrez pas, monsieur le président.

M. François Goulard. Ce n'est plus un hémicycle, c'est une librairie ! (*Sourires.*)

M. Pascal Clément. Cela peut commencer à le devenir...

Pour revenir à notre débat, il ne fait nul doute que la tentation existe pour certains d'entre nous, même au niveau des responsables politiques, de considérer qu'il convient non seulement de donner droit de cité aux communautés ethniques, religieuses, linguistiques, mais qu'il est bon, naturel et souhaitable de les encourager. J'estime quant à moi qu'il y a là risque pour la République et je pense, monsieur le ministre, que vous êtes d'accord avec moi. Je regrette donc que votre texte ne présente nulle trace de cette marque de fabrique républicaine, matière en laquelle vous êtes orfèvre.

En effet, où se situe le problème de l'immigration ? Il s'agit non pas de fixer des chiffres ou des mesures, mais de savoir quelle direction on veut donner à l'immigration. Est-elle intégration puis, à terme, assimilation ? Ou repose-t-elle sur une générosité apparente, sur l'ouverture des frontières, avec une facilité supplémentaire accordée aux immigrés, chacun créant sa petite communauté de vie, après, advienne que pourra !

Si vous avez choisi la deuxième direction – et je crains, vu votre texte, que ce soit le cas –, je dis que l'unité de la France et de la République sont gravement en danger. Le sujet est loin d'être polémique. Il s'agit véritablement d'une question de fond qui doit être tranchée. Et il appartient au Gouvernement de le faire. Monsieur le ministre, je vous demande de trancher. Mais je voudrais que votre réponse apparaisse dans le texte et pas simplement dans des déclarations ministérielles, aussi respectables soient-elles.

Le sujet est important. Souvenez-vous comment le ministre de l'éducation nationale d'un gouvernement précédent a réagi sur l'affaire des foulards ! Les hésitations avaient été nombreuses dans votre camp, monsieur le ministre, et l'on avait bien senti alors qu'en France on ne savait pas trop si l'on avait choisi l'unité de la République et l'intégration, ou le communautarisme importé des Etats-Unis, qui donne les dégâts que l'on sait outre-

Atlantique. Puisque vous cherchez un point de consensus républicain avec l'opposition, les partis dits de gouvernement ne pourraient-ils se mettre d'accord sur cette question ? Ce serait à mes yeux une avancée formidable, car ce serait la victoire de l'intégration, de l'unité nationale, et, à terme, de la paix civile. C'est dire l'importance de ce sujet ! (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Bayrou. C'est pourquoi l'adhésion est essentielle !

M. Pascal Clément. C'est pourquoi, bien entendu, l'adhésion est essentielle.

Monsieur le rapporteur, vous avez dit ce matin – et ce propos m'a choqué, permettez-moi de vous le dire amicalement : « Ma famille remonte au xv^e siècle, donc je suis un bon Français. »

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Ou même avant le xv^e siècle !

M. Pascal Clément. Ah, je m'étonnais que cela fût si court ! (*Sourires.*) Mais la question n'est pas là. Je considère quant à moi qu'on n'est pas d'autant plus français qu'on est un Français d'ancienne date : on est d'autant plus français qu'on aime la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) C'est la volonté, c'est l'adhésion qui compte ! Et cela règle le problème de savoir si on a une grand-mère immigrée. La question est de savoir ce qu'on a dans le cœur. Tout est dans la volonté d'adhérer à la France. C'est cela, la France ! Et les Français veulent tout simplement qu'on aime la France.

M. François Goulard. Très bien !

M. Pascal Clément. Le sondage demandé par le groupe UDF prouve à l'évidence que les Français n'acceptent pas qu'on prenne la nationalité française comme on attrape la grippe.

Je voudrais, après cette approche générale, vous lire quelques lignes un peu polémiques, mais après tout il est temps, à cette heure de la journée, d'entendre des propos décapants. Ils viennent d'un journaliste que je voudrais nommer, sinon cela n'aurait pas d'intérêt, qui travaille pour l'hebdomadaire *Le Point*, M. Christian Jelen. Le titre va vous plaire, monsieur le ministre – surtout si vous m'écoutez, le livre s'intitule *Les Casseurs de la République*.

Mais je constate que mon propos ne vous intéresse pas M^{me} Neiertz a certainement une chose urgente à vous dire !

M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le ministre, vous pourriez respecter l'orateur !

M^{me} Véronique Neiertz. Qu'est-ce qu'il y a ?

M. François Goulard. Ayez au moins le respect de l'orateur, madame Neiertz !

M^{me} Véronique Neiertz. J'ai un entretien particulier avec le ministre. Cela vous gêne ?

M. Henri Cuq. En tout cas, vous, vous n'êtes pas gênée !

M. François Goulard. Ayez le sens de la démocratie, madame Neiertz !

M. Jean-Louis Debré. Les entretiens particuliers, pas à la chambre ! (*Sourires.*)

M. Pascal Clément. Moi qui pensais que les femmes allaient nous civiliser, je vois qu'il y a encore des progrès à faire !

Mme Véronique Neiertz. Monsieur Clément, je vous connais depuis si longtemps ! (*Sourires.*)

M. Pascal Clément. Madame Neiertz, vous êtes la bienvenue. Cela dit, vous seriez mieux assise que debout à discuter avec le ministre !

Je vais donc lire deux pages du livre de Christian Jelen, *Les Casseurs de la République*, dont je disais, monsieur le ministre, que le titre pourra vous plaire plus que le contenu. Encore que !

« Chez nous, la nouvelle espérance révolutionnaire consiste à vouloir faire entrer la France dans l'ère multiculturelle. Voilà le nouveau "must" idéologique que diffuse un noyau d'intellectuels et des minorités, dont l'influence surpasse nettement le nombre, grâce à la bienveillance de grands médias. Pour ces intellectuels et ces groupes minoritaires, l'immigration a pris la place de la classe ouvrière comme avant-garde combattante de l'humanité » – C'est très intéressant ! – « Elle est le nouveau "sel de la terre". D'où la multiplication de discours pervers sur des valeurs telles que le droit à la différence et l'antiracisme et des critiques de plus en plus acerbes contre l'assimilation, c'est-à-dire la francisation. Car nos multiculturalistes vont jusqu'à vouloir rendre illégitimes la République et la nation.

« Au début des années 1990, l'historien Arthur Schlesinger, ancien collaborateur du président Kennedy, publiait un livre alarmiste sur la "désunion de l'Amérique". Les excès de l'idéologie identitaire lui donnent raison. Mêlant hostilité culturelle et haine raciale, un discours fondé sur la violence alimente une guérilla permanente entre les sexes et les communautés noires, hispaniques, asiatiques, juives, blanches... Les Etats-Unis vivent le multiculturalisme dans ses pires excès séparatistes : balkanisation, fragmentation en tribus, menaces réelles sur les liens toujours fragiles qui forment l'identité nationale. L'émiettement conflictuel érode le sentiment d'unité nationale.

« C'est cette idéologie multiculturaliste que des intellectuels différentialistes, des milieux artistiques, des porte-parole du show-business, des groupes minoritaires voudraient transposer en France.

« *A priori*, on pourrait croire qu'ils n'ont aucune chance d'y parvenir. Il n'y a jamais eu dans notre pays de racisme comparable à celui que les noirs américains ont subi ; il n'y a pas d'équivalent au féminisme américain ni de traditions favorables aux minorités ethniques. Pourtant, à force d'activisme, de complicités médiatiques, de duplicités et de lâchetés gouvernementales, les multiculturalistes français sont en train d'imposer la lugubre perspective d'une société fragmentée en groupes ethniques.

« Personne ne les aida autant que le Président Mitterrand. Celui-ci, pour faire oublier ses échecs et attirer une partie de la jeunesse, créa de toutes pièces SOS-Racisme en 1984. Cette piteuse "Génération Mitterrand" s'employa à célébrer le droit à la différence et à détruire le modèle français d'intégration fondé sur l'universalisme.

« Sous Mitterrand, bourgeois charentais pétri de culture française, les signes d'une lente transformation de la France en société multiculturelle se multiplièrent. Les pouvoirs publics négligèrent de transmettre les valeurs de la République et laissèrent les cultures d'origine se développer. Les communautés ethniques et religieuses se renforcèrent au détriment de la communauté nationale. »

Voilà ce que dit M. Jelen. La question est bien de savoir si nous voulons un pays multiculturel ou un pays unitaire, identitaire, et qui soit français pour tous. J'espère avoir votre réponse, monsieur le ministre.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. En tout cas, nous ne voulons pas de clonage !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur Clément, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Pascal Clément. Bien entendu, monsieur le ministre. Je vous l'avais proposé dès le début de mon intervention !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. Je veux simplement vous rappeler, monsieur Clément, que les enseignements des langues et de cultures d'origine ont été introduits sous le septennat de M. Giscard d'Estaing.

M. Jean-Luc Warsmann. Mais quelle est votre position, monsieur le ministre ?

M. le président. Reprenez, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre, mon attitude n'était pas polémique. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Non ! En revanche, admettez-le, votre argument l'est un peu.

Allez-vous empêcher les Bretons d'étudier le breton, les Basques d'étudier le basque ? Ils n'en sont pas moins Français. C'est précisément cela qui fait la richesse de la France.

En revanche, vous me diriez que dans certaines régions françaises on interdit l'apprentissage du français, vous me diriez qu'on n'exige même pas des étrangers de parler français pour devenir Français, je vous répondrais que c'est honteux. Or c'est précisément ce qui se passe.

On permet effectivement le basque, le béarnais...

M. François Bayrou. Très bien ! (*Sourires.*)

M. Pascal Clément. ... ou je ne sais quelles autres langues régionales respectables et aimables. Mais on exige aussi des petits Bretons, des petits Béarnais et des petits Alsaciens qu'ils parlent français. C'est lorsqu'on n'exige pas des étrangers qu'ils connaissent notre langue pour acquérir la nationalité française que le bât blesse !

Je vous remercie de m'avoir interrompu, cela m'aura permis de le préciser.

M. François Bayrou. Monsieur Clément, puis-je vous interrompre ?

M. Pascal Clément. Si M. le président le permet, ce sera avec plaisir, monsieur le président Bayrou.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Bayrou.

M. François Bayrou. Je vous remercie, monsieur Clément, de m'autoriser à ajouter un élément au dossier de l'enseignement des langues et cultures d'origine.

Il est parfaitement exact que les premiers accords sur l'enseignement des langues et cultures d'origine datent d'avant 1981. Je parle des premiers accords : en effet, si l'on en fait un compte exhaustif, ils se répartissent à peu près par moitié, 50 % ayant été conclus avant 1981 et 50 % après. Et vous ne me démentirez pas si je rappelle à l'Assemblée nationale la raison pour laquelle les responsables gouvernementaux de l'époque avaient accepté l'in-

roduction de cet enseignement dans le cadre d'accords internationaux : il s'agissait de permettre le retour au pays. Dès lors que l'on souhaite voir des jeunes se réinsérer dans leur pays d'origine, il faut les doter de l'arme de la langue. Signalons que, symétriquement, les jeunes Français vivant dans ces pays recevaient – ou devaient recevoir – de la même manière un enseignement en français.

Certes – et cela illustre votre thèse, monsieur Clément – les circonstances, au fil des temps, ont changé. Les besoins, la perception de la situation, en tout cas d'une bonne part d'étrangers séjournant en France, ont changé. Il faudra probablement réexaminer les conditions d'application des accords sur l'enseignement des langues et cultures d'origine. Et si M. le ministre de l'intérieur souhaite que nous le fassions ensemble, y compris de manière transpartisan, nous y sommes prêts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'intérieur. Puis-je dire un mot ?

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre, j'accepte volontiers que vous m'interrompiez à nouveau !

M. le président. Monsieur Clément, en principe, votre temps de parole n'est pas destiné à engager un débat général. Mais si vous autorisez M. le ministre à vous interrompre, je suis tout prêt à lui donner la parole.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, dès le début de mon intervention j'ai fait savoir mon souhait : dans la mesure où, selon M. le ministre, l'opposition UDF-RPR serait habitée par des fantômes, nous devons pouvoir les dissiper cet après-midi et nous expliquer. Or les précisions apportées par M. Bayrou ou M. le ministre concourent à ces explications.

M. François Bayrou. Très bien !

M. Pascal Clément. Aussi est-ce bien volontiers, monsieur le ministre, que je vous cède la parole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. Je me réjouis, et n'y voyez aucun sous-entendu polémique, que, sur un point de fait, un accord se soit dégagé entre nous. En effet, M. Bayrou a reconnu que les accords prévoyant l'introduction de l'enseignement de langues et de cultures d'origine dans les écoles françaises étaient antérieurs à 1981. Ces enseignements sont dispensés, je le rappelle, par des enseignants payés par des gouvernements étrangers – pays arabes et Turquie principalement.

L'idée du retour avait en effet inspiré la politique de M. Giscard d'Estaing pendant quelques années. Mais, dès 1979, date à laquelle ces accords ont commencé à être signés, cette idée avait périclité. Ces enseignements ont donc été introduits, en « mordant » sur l'horaire normal de vingt-sept heures, consacré aux matières enseignées en application des programmes scolaires nationaux.

M. François Bayrou. Non !

M. le ministre de l'intérieur. J'ai toujours considéré que cela était regrettable ; nous aurions dû être capables de créer des lycées franco-arabes ou franco-portugais où l'on aurait enseigné les deux langues, car cela nous aurait

permis de valoriser la présence en France de jeunes d'origine maghrébine ou portugaise. Je vous renvoie pour plus d'informations à un rapport que j'avais demandé au professeur Jacques Berque en 1985, intitulé *L'immigration à l'école de la République*.

M. le président. Reprenez votre propos, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. Je reprends mon propos. J'en étais d'ailleurs à la fin de mon introduction. (*Sourires.*)

M. Jean-Louis Debré. Prenez votre temps !

M. Pascal Clément. Je ne voudrais ni vous désarçonner ni lasser votre attention !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Continuez, monsieur Clément !

M. Christophe Caresche. Et passez à la conclusion !

M. Pascal Clément. Je veux revenir sur un point qui me paraît fondamental.

Pour qu'un immigré s'intègre, monsieur le ministre – nous pourrions être d'accord sur ce point, même si ma façon de m'exprimer peut paraître un peu vive ; si je pouvais l'adoucir, je le ferais, mais elle est fondamentale sur le plan psychologique – pour qu'il réussisse à s'intégrer –, et cela rejoint le débat de la semaine dernière, il faut deux conditions.

Première condition : qu'il considère que les valeurs du pays où il se trouve désormais peuvent lui apporter plus que celles du pays dont il est originaire.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Etre là en est déjà une preuve !

M. Pascal Clément. Deuxième condition – elle n'est pas mince – qu'il souhaite culturellement s'intégrer le plus vite possible.

M. Bernard Roman. S'il a le choix !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Il n'a pas le choix !

M. Pascal Clément. Bien sûr que si !

Il est clair qu'aujourd'hui, la France ne fait pas en sorte que ces deux conditions soient toujours remplies – dans certains milieux oui, dans d'autres non. Nous ne faisons rien pour accélérer l'intégration en disant que, après tout, les minorités ont tous les droits. C'est un peu la mode et c'est ce que recouvre ce que j'ai appelé tout à l'heure le multiculturalisme.

Ce que je voudrais vraiment faire passer auprès de vous, monsieur le ministre, et de ceux qui ont l'indulgence de m'écouter, c'est que, si nous voulons une France où l'étranger ne soit plus « l'étranger » mais où il soit accepté, il faut organiser une intégration plus forte et plus active. Or le texte sur la nationalité examiné la semaine dernière, comme le présent projet, vont rigoureusement en sens inverse.

Enfin, et ce sera le dernier mot de mon introduction, il me paraît – je ne veux, monsieur le ministre, qu'attirer votre attention et non vous faire un procès d'intention, et je reconnais que ce que je vais dire est sans doute un peu schématique, mais, après tout, pour se faire comprendre, il faut parfois « surligner » ; vous voyez que je prends beaucoup de précautions oratoires – il me paraît, disais-je, que ce qui distingue aussi l'opposition de la majorité, c'est que nous, nous inscrivons ces lois dans un contexte sociologique et psychologique, ne serait-ce qu'en nous posant la question de base « y a-t-il des emplois en France pour une immigration du travail ? » question que vous ne vous posez pas.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. J'ai dit la même chose tout à l'heure !

M. Pascal Clément. Nous considérons, nous, que la responsabilité d'un gouvernement n'est pas de faire montre de la plus grande générosité, mais de faire preuve de la plus grande prudence. La vertu du Gouvernement, ce n'est pas la générosité, mais la prudence.

M. François Bayrou. Très bien !

M. Pascal Clément. Or, je trouve que votre texte est imprudent.

Je souligne un autre aspect d'une manière peut-être un peu vive : vous donnez le sentiment aux Français – en tout cas, c'est celui que j'ai en vous écoutant – que vous êtes davantage préoccupé par l'intérêt de l'étranger...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Non, par celui de la France !

M. Pascal Clément. ... que par l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La plupart du temps, vous vous posez ce genre de questions : ce que nous faisons, est-ce digne vis-à-vis des étrangers ? Est-ce que nous faisons bien sur le plan familial, sur le plan humain, sur le plan de la respectabilité, sur le plan du rayonnement et de l'image de la France ?

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est l'intérêt de la France que des jeunes étrangers viennent étudier chez nous plutôt qu'aux Etats-Unis ou au Canada !

M. Pascal Clément. Jamais je ne vous entends demander : cette loi est-elle bonne pour l'intérêt national ? Sera-t-elle acceptée par les Français ? Est-elle même souhaitée par les Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'intérieur. Vous m'avez mal écouté !

M. Pascal Clément. Vous le dites, mais vous ne le faites pas, monsieur le ministre ! Vous vous contentez de déclarations verbales et d'affirmations.

M. Bernard Accoyer. Très bien !

M. Pascal Clément. Là est la racine de notre différence.

M. Jean-Louis Debré. Absolument !

M. Pascal Clément. Nous souhaitons servir l'intérêt national, comme le souhaitait Napoléon. Vous entendez défendre – c'est généreux, il est vrai – l'intérêt des étrangers.

M. Guy Hascoët. Caricature !

M. Pascal Clément. Ce n'est pas insultant, mais c'est une autre approche.

M. Bernard Roman. C'est scandaleux de parler ainsi !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Puis-je vous interrompre, monsieur Clément ?

M. Pascal Clément. Un dernier mot, auparavant, monsieur le rapporteur.

Je force sans doute un peu le trait...

M. Guy Hascoët. On est en plein délire !

M. Pascal Clément. ... mais j'ai souhaité faire comprendre cette différence pour éviter que, par la même commodité que vous avez déjà employée ce matin, vous

vous contentiez de désigner d'un côté les amis des racistes – nous – et de l'autre les Républicains : vous. Voilà ce que nous ne voulons pas entendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Roman. C'est scandaleux !

M. Pascal Clément. Maintenant, vous pouvez m'interrompre, monsieur le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Merci, monsieur Clément, de m'autoriser à vous interrompre, ce que je me permets puisque vous souhaitiez ce dialogue.

Vous invoquez l'intérêt de la France. Mais il me semble, et vous en conviendrez avec moi, que l'intérêt de la France, c'est que son image à l'étranger soit une image rayonnante, tant sur le plan intellectuel que sur le plan commercial. Lorsque de nombreux charters ramènent les étrangers dans leurs pays, croyez-vous sincèrement que l'image de la France en sort grandie ?

M. Olivier de Chazeaux. Qui a institué les charters ? N'est-ce pas Mme Cresson ?

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Lorsque des étudiants qui faisaient la queue devant nos consulats ont été invités par des Américains ou des Canadiens à aller faire leurs études aux Etats-Unis ou au Canada, croyez-vous qu'en rentrant dans leur pays d'origine, ils serviront les intérêts de la France ou ceux de l'Amérique ?

M. François Bayrou. Que proposez-vous ?

M. Olivier de Chazeaux. Il faut une vraie politique de développement !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Il n'y a qu'à voir la façon dont aujourd'hui, hélas ! nous nous faisons tailler de véritables croupières en Afrique !

Nous aussi, nous avons l'intérêt de la France accroché au cœur, et nous aussi, nous voulons, par conséquent, une loi qui fasse de la France un grand pays dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. C'est l'intérêt de la République, pas seulement de la France !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. M. Debré souhaite m'interrompre, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Debré, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Louis Debré. Merci, monsieur Clément de me laisser la parole.

Monsieur Gouzes, il ne faut pas dire n'importe quoi. La plupart des charters ont été organisés avec nos partenaires européens, avec nos amis allemands, espagnols ou hollandais.

M. Julien Dray. Non, à la fin seulement !

M. Jean-Louis Debré. Je ne sache pas que l'image de l'Allemagne, de l'Espagne et des Pays-Bas soit mauvaise. Alors je ne vois pas pourquoi ce qui serait mauvais pour nous serait bon pour les autres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Bayrou. La notion de charters, c'est bien un gouvernement de gauche qui l'a inventée !

M. Dominique Dord. C'est Mme Cresson !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. M. Dray souhaite m'interrompre, monsieur le président.

M. le président. Mes chers collègues, comme vous tous, sur ce sujet comme sur tous les sujets que nous devons évoquer dans cette assemblée, je souhaite un débat organisé et serein. M. Clément, qui a en principe la parole, a certes souhaité lui-même une certaine « interactivité », quelques allers et retours entre lui et l'hémicycle. Cependant, ce n'est pas une discussion générale, mais un argumentaire sur un point de procédure, en l'occurrence une question préalable.

Je veux bien donner la parole à M. Dray, mais je souhaite que les interruptions que M. Clément aura l'obligance d'accepter ne soient trop nombreuses pendant le temps qui lui est dévolu.

La parole est à M. Julien Dray, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Francis Delattre. M. Clément a au moins deux heures !

M. Julien Dray. Voilà près de dix ans qu'à la faveur de différents textes, nous débattons ici de ce sujet. Aussi me contenterai-je d'apporter une précision.

Je m'inscris en faux contre ce que vient de dire M. Debré, ancien ministre de l'intérieur.

M. Debré, vous n'avez arrêté de faire des charters sous pavillon français que parce que vous avez éprouvé de grandes difficultés pour les organiser et aussi parce qu'il y avait une situation de tension maximale dans les pays africains qui les accueillait, que les avions français ne pouvaient plus atterrir dans les capitales d'accueil et que les gendarmes français qui accompagnaient les expulsés se retrouvaient dans les plus grands périls. Voilà la réalité qui a conduit votre politique et voilà pourquoi vous avez essayé d'y associer nos partenaires européens, lesquels ont fini par vous dire qu'ils ne voulaient plus participer à ce genre de mascarade ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Bernard Roman. Telle est l'image que vous avez donnée de la France ! Une honte pour la République !

M. Jean-Louis Debré. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Comme vous avez été interpellé nominativement, je vais vous la donner, mais je me vois obligé de demander à M. Clément de limiter le dialogue à un échange entre lui-même et le ministre de l'intérieur, M. Chevènement.

La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Ce que vous avez dit, monsieur Dray, n'est pas exact. Je vous remercie d'avoir reconnu enfin que ces charters étaient européens, ce que l'on n'a encore jamais dit et que vous avez caché.

Dès le deuxième renvoi groupé que j'ai organisé, avant même qu'il y ait le moindre incident, nous avons fait un charter avec nos amis allemands. Et sur les quarante-sept ou quarante-huit charters que j'ai organisés, il n'y a eu qu'à deux endroits des incidents, que vous avez naturellement médiatisés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Cuq. Ça, c'est honnête ! M. Debré, lui, dit la vérité !

M. Bernard Roman. C'est faux ! Tous les journaux de l'époque l'attestent ! Il y a eu des incidents tous les jours !

M. le président. Reprenez votre propos, monsieur Clément, et si vous avez des interrogations, adressez-vous plutôt au Gouvernement.

M. Pascal Clément. Monsieur le président, je n'ai interrogé ni M. Gouzes, ni M. Dray, ni M. Debré ! J'interroge, il est vrai, de temps en temps, le ministre, mais vous m'en avez donné, je crois, la permission.

M. Henri Cuq. Continuez, monsieur Clément.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Que la « conversation » continue !

M. Pascal Clément. Avant d'aborder le sujet qui nous occupe, il faut savoir que les chiffres sont extraordinairement discutés. Un bon gouvernement doit les connaître avec précision avant toute approche législative.

Lors du débat sur la nationalité, certains députés de la majorité – j'évoque un Vert, en l'occurrence – s'étaient un peu fâchés, en disant : les chiffres de l'immigration ont diminué en cinq ou dix ans ; alors n'en faisons pas une histoire, ne brandissons pas les chiffres comme un épouvantail.

Cette question m'a un peu « turlupiné » – pardonnez-moi le mot – si bien que je me suis penché sur une intervention fort intéressante de M. Michel Massenet, conseiller d'Etat, faite récemment à l'Académie des sciences morales et politiques lors d'un colloque organisé sur le thème qui nous réunit cette semaine.

Michel Massenet fait observer qu'il y a trois catégories de personnes. Il y a d'abord certains penseurs, qu'il qualifie de libéraux – au sens où on l'entend aux États-Unis d'ailleurs – qui considèrent qu'il faut laisser faire, laisser passer, que l'immigration est la bienvenue et que c'est une chance pour le travail. C'est parfaitement vrai dans les pays qui connaissent 4 % de chômeurs, dans les pays à structure économique libérale ou l'on peut s'offrir le luxe d'être généreux ! Mais on ne peut pas être à la fois économiquement social-démocrate et généreux quant à l'immigration. C'est une contradiction intenable à laquelle vous êtes confrontés et qui vous fait aggraver les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons. Mais tel n'est pas tout à fait l'objet de notre débat ; j'y reviendrai un autre jour.

Il y a ensuite, selon Michel Massenet, ceux qui sont absolument contre toute immigration.

Enfin, il y a ceux qui sont pour accueillir tous les déshérités de la terre, y compris l'immigration du travail, mais aussi ceux que nous avons tendance nous-mêmes à recevoir dans notre pays, à savoir les ayants droit sociaux.

Je ne me situe, dit Michel Massenet, dans aucune de ces catégories. J'essaie d'être réaliste et je me place – et cela rappelle ce que je disais tout à l'heure de Napoléon – dans la seule perspective de l'intérêt national, en ayant deux principes, tout pragmatiques, qui ne paraissent pas faire obstacle à l'objectivité minimale que l'on est en droit d'attendre de ceux qui s'expriment avec des chiffres.

Manifestement, la population étrangère en France s'élèverait – d'après le classement INSEE – à 3 582 000. En revanche, la population née hors du territoire métropolitain, dont 2 millions de Français de naissance, donc d'origine étrangère, atteint 4 127 000. Par conséquent, selon les chiffres de l'INSEE cités par M. Massenet, nous avons 4 100 000 personnes étrangères nationalisées, plus 3 500 000, soit de 7 à 8 millions.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Il y a beaucoup plus de Français d'origine étrangère que cela !

M. Pascal Clément. Il s'agit des statistiques de 1990, comptant les étrangers devenus français entre deux recensements.

Ensuite, on découvre – et c'est toujours Michel Massenet qui parle – que l'INSEE n'a jamais procédé à des sondages concernant les motivations de ces déclarations, car ils sont très difficiles à réaliser.

Cela m'avait frappé moi-même, il y a de nombreuses années, quand, alors que j'étais étudiant, j'ai fait l'expérience d'agent de recensement. Quand j'arrivais au dernier étage des immeubles où se trouvaient des appartements qualifiés, à tort aujourd'hui, de chambres de bonne, les gens vous claquaient la porte au nez ou étaient absents. Obligés de revenir plusieurs fois, nous ne trouvions jamais personne et nous inscrivions, je m'en souviens : une chambre de bonne, une personne. Nous n'en savions strictement rien !

M. Massenet dit que l'INSEE a conscience de telles imperfections et estime le taux d'omissions, de lacunes, à 1,6 % pour les Français de naissance, 3,6 % pour les étrangers en général, 4,6 % pour les maghrébins.

Dès 1975, nous avons conscience de cela. D'ailleurs un secrétaire d'Etat issu de nos rangs, M. Stoléro, faisait remarquer que le recensement des étrangers présentait une marge d'erreur de 22 % en 1975 ! On peut craindre, dit M. Massenet, que notre capacité d'analyse chiffrée des clandestins n'ait guère progressé.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Et alors ?

M. Pascal Clément. Le Haut Conseil à l'intégration a d'ailleurs reconnu les imperfections de l'analyse. Il sera très difficile de la rendre plus précise, sachant les difficultés que soulèvent les méthodes de mesure du séjour des étrangers et de recensement des Français.

Je voulais insister sur nos problèmes de mesures démographiques avant d'entrer dans le vif du sujet, pour montrer qu'entre ces deux affirmations, que l'immigration baisse et qu'elle augmente puissamment, il y a un juste milieu, que l'INSEE lui-même reconnaît compte tenu des difficultés de l'analyse.

M. Bernard Roman. Et alors ?

M. Pascal Clément. Eh bien, monsieur Roman, cela veut dire qu'un certain nombre de Français considèrent qu'on ne peut plus continuer à encourager l'immigration, fût-elle régulière...

M. Bernard Roman. C'est ce qu'on fait !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Vous voulez chasser les réguliers ?

M. Pascal Clément. ... et qu'il est temps de tendre vers la plus grande diminution, tout en respectant le devoir d'asile, tout en respectant un certain humanisme...

M. Bernard Roman. Alors, votez le texte de M. Chevènement !

M. Pascal Clément. Monsieur Roman, comme nous l'a recommandé le président, ne dialoguons pas !

... et surtout en respectant – et c'est ce que nous ferons sans doute bientôt, quand nous vous succéderons au gouvernement, monsieur le ministre – une législation simplement compatible avec celle des Onze ou des Quinze de l'Europe. Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Après ces quelques instants d'introduction (*Sourires.*)...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Vous ne manquez pas d'humour !

M. Pascal Clément. ... après ces prolégomènes, venons-en au projet.

Je commencerai par faire une observation sur votre circulaire, monsieur le ministre. Vous me pardonnerez de ne pas résister au plaisir de faire un peu de droit, réflexe parfois agaçant que je dois à une longue fréquentation de la commission des lois. La circulaire que vous avez prise pour modifier la loi Debré n'a choqué personne dans ce pays. Pourtant, elle contredit une loi et piétine tranquillement la hiérarchie des normes.

M. Claude Goasguen. Excellente observation !

M. Pascal Clément. Tout le monde a trouvé cela normal, voire souhaitable.

On se gargarise en France d'être dans un Etat de droit, où il y a des principes constitutionnels, le préambule de la Constitution, le bloc de constitutionnalité, la jurisprudence du Conseil d'Etat. Et quand, froidement, un gouvernement prend une circulaire qui contredit une loi, tout le monde trouve cela normal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Mais M. Debré avait fait la même chose !

M. Pascal Clément. Je reconnais que c'est une observation *pro forma*.

Les lois Pasqua avaient posé quelques principes essentiels. Il faut dire qu'elles avaient eu le temps de s'appliquer, contrairement à la loi Debré.

Vous pouvez dire tout ce que voulez de la loi Debré, monsieur le ministre, mais vous ne pouvez pas en faire le procès car elle n'a guère eu le temps d'être appliquée.

M. René Mangin. C'est la faute du Président de la République !

M. Pascal Clément. Ce n'est qu'après plusieurs années que l'on peut juger de l'exécution d'une loi. Certes, on ne peut prétendre faire une bonne loi du premier coup, ni même du deuxième. De là à dire qu'elle est mauvaise et qu'il faut en changer, il y a un pas !

D'ailleurs, vous-même, vous avez changé d'avis. Le Premier ministre, dans son discours de politique générale – d'investiture, comme on disait sous la IV^e République – avait annoncé votre désir de changer totalement l'ordonnance de 1945. Finalement, vous avez opté pour une modification en profondeur, maquillée d'une ou deux mesures concernant les délais qui puissent laisser penser que vous avez un souci de fermeté.

La loi Pasqua avait essayé de faire avancer les choses, en particulier à propos de l'immigration familiale. Ainsi, en 1991, près de 60 % des entrées concernaient, toutes procédures confondues, une immigration de ce type. Pendant les quatre années d'application de la loi, nous l'avons vue diminuer progressivement.

De la même manière, sur le droit d'asile, la loi Pasqua a permis une baisse substantielle des contournements de la loi. S'agissant des déboutés du droit d'asile, je voudrais aborder une question qui vous est posée toutes les semaines. Je ne veux pas le faire en termes polémiques mais essayer, comme je vous le disais tout à l'heure en introduction, d'approfondir les choses.

Selon vous, monsieur le Premier ministre, 150 000 personnes sont virtuellement régularisables et, comme vous nous l'avez fait observer plusieurs fois en séance, 10 000 ou 15 000 d'entre elles, peut-être un peu plus, seront régularisées.

On peut penser que c'est tout à fait « raisonnable », puisque 125 000 ou 130 000 personnes ne seront pas régularisées. Mais seront-elles expulsées ? Manifestement, non ! Et là, je vais être franc, le système ne fonctionne pas sous votre règne, ni sous celui de vos prédécesseurs.

On peut toujours faire le pur, comme M. Dray, qui disait à M. Debré que ses charters étaient une honte ! Je ne sais pas si les charters sont bien ressentis ou pas par les populations africaines – ce n'est jamais agréable de recevoir un charter mais, après tout, ce sont leurs ressortissants – mais la réalité, c'est que nous avons à peu près 20 % d'expulsés et que 80 % de ceux qui devraient l'être restent sur le territoire français.

M. Jean-Louis Debré. On est passé de 15 à 30 % et on retombe à 15 %.

M. Pascal Clément. Cela veut dire que 70 % des clandestins restent sur le territoire.

En toute bonne foi, monsieur le ministre, je me demande si l'on peut faire mieux. Il est frappant de voir qu'en Allemagne et dans l'Italie de M. Prodi, qui nous a fait l'honneur de sa présence ici même, il y a quelques jours, le taux d'expulsion est infiniment plus élevé.

Chez nous, il y a un vrai problème. On sait faire des discours, la preuve en est. On sait même faire des lois. Elles sont considérées comme liberticides alors que, comparées à celles des autres pays, elles sont d'un abominable laxisme. Voilà la réalité française ! Tout est dans le verbe et, dans la réalité, c'est faiblard. Cela, au demeurant, vaut pour vous comme pour nous ! On peut toujours manifester avec des pancartes en parlant d'un gouvernement réactionnaire qui fait penser aux pires époques de l'histoire. Mais si l'on compare les lois Pasqua et Debré à la législation des pays immédiatement voisins, nous ne sommes pas sévères !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est ce que j'ai dit ce matin !

M. Pascal Clément. Il est clair qu'il y a chez nous un problème, et que nous n'arrivons pas à le résoudre, parce que, comme disait M. Jelen, certains ont trouvé leur nouvelle classe ouvrière, et que ça les arrange. Ça leur fait une flamberge au vent, une raison de vivre, le samedi, avant de rentrer dans le VII^e arrondissement !

M. Henri Cuq. Excellent !

M. Pascal Clément. J'en viens à votre projet, monsieur le ministre.

Le problème, c'est la façon dont il est compris par les étrangers. Ils sont, vous le savez, extraordinairement attentifs à ce qui se passe en France, pour plusieurs raisons.

D'abord, la France, on a la faiblesse de le penser et de le dire, est le plus beau pays du monde, et c'est, soyons francs, le pays le plus facile pour les clandestins – c'est prouvé dans les rapports de police – celui où on a le plus vite des droits sociaux. Avoir des droits sociaux, c'est indispensable pour les étrangers, mais il n'y a que la France qui les donne aussi vite. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Les Français en sont conscients, mais je voudrais que le Gouvernement le soit aussi et je souhaiterais que, pour le coup, il y ait une harmonisation européenne.

M. Bernard Accoyer. Absolument !

M. Pascal Clément. En Allemagne, il faut six ans. Il faudrait que le délai soit le même dans tous les pays d'Europe. Ce serait la cohérence élémentaire. Avec Schengen, le contrôle à l'entrée est valable pour tous les pays concernés. Or ils n'offrent pas tous les mêmes avantages. C'est donc nous qui allons récupérer tous ceux que les autres ne voudront pas. C'est cela qui ne va pas dans votre texte !

M. Patrice Martin-Lalande. M. Clément a raison !

M. Pascal Clément. Le fond du débat, je vous le dirai en conclusion, mais je brûle de vous le dire d'avance, le péché mortel de votre texte, c'est que, alors que votre gouvernement –, sauf vous, monsieur Chevènement, je vous en donne acte ; vous êtes très discret sur ce sujet – fait tant et plus des professions de foi européennes, comme d'ailleurs les deux précédents, vous présentez un texte franco-français, totalement incompatible avec le droit allemand, le droit espagnol, le droit italien, le droit du Benelux, bref avec la législation de tous nos voisins immédiats, et en particulier des pays de l'espace Schengen.

M. Richard Cazenave. C'est vrai !

M. Pascal Clément. Au mois d'avril prochain, onze pays auront une monnaie commune, mais onze législations différentes en matière d'étrangers ! La plus libérale – je ne tiens pas à être blessant mais vous sentez bien que je pense « laxiste » –, c'est la législation française.

Très honnêtement, monsieur le ministre, on peut faire des déclarations de générosité, mais la question est là : voulons-nous, oui ou non, avoir le malheur d'être le pays le plus demandé par les clandestins, ou le plus demandé par l'immigration régulière, puisque les droits sociaux sont accordés plus tôt, qu'on dépénalise – je vais y venir – et que l'on permet le regroupement familial plus que partout ailleurs en Europe ?

M. Patrice Martin-Lalande. Tout à fait !

M. Pascal Clément. Ce qui me paraît extraordinairement grave, c'est l'appel au contournement de la loi qui est contenu dans la loi elle-même. Je ne prétends pas avoir une expérience infinie en matière législative, mais cela fait quelques années que je siége ici et je n'avais jamais vu une loi qui organise elle-même son détournement. C'est assez étonnant. Cela pourrait être drôle si ce n'était pas éminemment sérieux. Or, c'est à peu près le cas. On explique à l'immigré en situation irrégulière comment régler son problème si jamais il se fait prendre. Je vais donner quelques exemples.

Ce qui est le plus choquant, c'est la dépénalisation. Dans les débats que j'ai entendus ici et là, à la radio et à la télévision, dans le cafouillis général, on n'a pas toujours compris la différence avec la situation antérieure, et je voudrais l'expliquer en termes simples.

Avec la loi Debré, et c'était vrai pour la loi Pasqua, si les ascendants, les descendants, l'époux ou l'épouse participent à l'arrivée d'immigrés clandestins, il y a dépénalisation. M. Chevènement et ses amis prétendent qu'ils n'ont fait qu'étendre un peu plus. « Un peu plus », cela ne manque pas de cocasserie ! Cette dépénalisation concerne, en effet, les enfants, les petits-enfants, les belles-filles, et même la concubine, pour ne pas dire la maîtresse, parce que cela ne s'écrit pas dans un texte de loi, mais c'est quasiment cela ! Après tout, l'inspiration est la même, dites-vous. Eh bien non !

Que l'on dépénalise pour les amendes ou les peines d'emprisonnement, vu le bon cœur que j'essaie d'avoir le plus souvent possible, je veux bien. En revanche, ce qui est inacceptable, c'est que des personnes qui font venir clandestinement leur famille puissent conserver leur titre de séjour.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Si on leur enlève, que deviennent-ils ?

M. Pascal Clément. Avec la loi Debré et la loi Pasqua, il y avait dépénalisation en matière carcérale, en matière d'amendes, mais on retirait le titre de séjour. Le vrai risque pour un étranger, c'est qu'on lui enlève son titre de séjour !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Que deviennent-ils après ?

M. Pascal Clément. Dans ces conditions, on ne pouvait en aucun cas prendre un tel risque. Si on le prenait, si on était pris, on perdait son titre de séjour. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Et on devient un sans-papiers !

M. Pascal Clément. Une telle dépénalisation est extrêmement grave. Qu'un pays propose une loi et y introduise le moyen d'être exonéré de toute sanction prouve à l'évidence combien elle compte peu pour lui. Une loi française qui organise cette dépénalisation est, je crois, une première !

Pour les mariages, il y a là encore un appel au contournement de la loi. Je reconnais que le problème n'est pas simple. Je le résume en un court instant.

Jusqu'à la loi de 1993, l'on pouvait constater certains abus qui ont conduit M. Pasqua à proposer les dispositions suivantes : si un maire ou un élu local avait des indices, nourrissait des soupçons sur la validité d'un mariage, c'est-à-dire sur sa finalité – le mariage ou le séjour ? – il devait, selon l'article 40 du code de procédure pénale, le faire savoir au procureur de la République. Il pouvait en effet y avoir un délit et le maire, officier d'état civil, était obligé d'en tenir compte.

Par ailleurs, le préambule de la Constitution prévoit le droit au mariage, et le Conseil constitutionnel l'a confirmé dans une décision récente. Le maire est donc dans une situation contradictoire. Il doit marier, même quelqu'un en situation irrégulière – c'est la décision du Conseil constitutionnel ; on peut la contester – mais il ne peut pas marier des gens qui n'ont pas pour finalité de se marier. M. Pasqua avait prévu que l'on procède au mariage et que l'on donne des papiers après un an.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Qu'est-ce qu'ils deviennent pendant la première année ?

M. Pascal Clément. Je reconnais la difficulté. J'y viens !

Le rapport de Patrick Weil – écoutez-moi je vous assure que c'est tout à fait intéressant – a souligné que le fait d'être un an sans papiers posait problème. Il a donc proposé un titre de séjour tout de suite et, au bout de deux ans, un titre de séjour de dix ans.

Imaginons que je veuille contourner la loi. Je fais un mariage blanc (*Rires et exclamations*)...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Pas vous, pas ça !

M. Pascal Clément. ... et on me donne un titre de séjour. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, je vois que votre attention se lasse. Dois-je raccourcir mon propos ? (« Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.) Alors restons calmes ; je voudrais continuer ma démonstration bien modeste.

Un titre de séjour pour deux ans, c'est bien venu. D'après les spécialistes de la police que la commission d'enquête sur l'immigration a entendu en 1995, la France est considérée comme le pays où les clandestins se débrouillent le mieux, où c'est le plus facile.

Mme Odette Grzegorzulka. Où avez-vous lu cela ?

M. Pascal Clément. Avec un mariage blanc, on a un titre de séjour de deux ans. C'est toujours deux ans de gagnés. C'est bien dire la lacune de votre texte !

Mais vous faites encore mieux, monsieur le rapporteur. Comme le texte de Mme Guigou prévoit qu'après un an de mariage, on peut acquérir la nationalité française...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'était le cas jusqu'en 1993 !

M. Pascal Clément. ... vous avez trouvé tout de même extraordinaire qu'il faille deux ans pour obtenir un titre de séjour de dix ans et seulement un an pour devenir français.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Vous nous délivrez un brevet de logique !

M. Pascal Clément. Avec un certain bon sens, vous avez décidé, je vous le donne en mille, de ramener tout le monde à un an ! C'est assez pittoresque !

M. Bernard Accoyer. Et voilà !

M. Pascal Clément. Vous voyez bien qu'il y a un risque énorme de contournement de la loi...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Fantasma !

M. Pascal Clément. ... et je vais vous donner des exemples.

Des maires de la région parisienne, élus du parti communiste, ont fait part pendant des années aux procureurs de la République des forts soupçons qu'ils nourrissaient sur la réalité de certains mariages.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Ils ont fait leur devoir !

M. Pascal Clément. C'était entre 1988 et 1993. La chancellerie répondait aux procureurs : le ministre n'aime pas trop ça ; essayez de régler ce problème sans le faire remonter jusqu'à nous. Et puis, laissez donc tomber, vous avez mieux à faire !

Et c'est parce qu'il y a eu une action d'élus, du parti communiste surtout – grâce leur soit rendue ! – qui trouvaient incroyable que ce type de mariages puissent ainsi s'organiser de façon délinquante, que les choses ont bougé !

M. Bernard Birsinger. Ils appliquaient le code civil !

M. Pascal Clément. Justement, et je ne peux que vous féliciter de respecter le code civil et le code de procédure pénale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Si le consentement n'est pas libre, le maire ne fait pas le mariage !

M. Pascal Clément. C'est grâce à eux que les choses ont bougé, parce que les parquets hésitaient à agir.

Puis la loi Pasqua est arrivée, et les procureurs ont alors eu la possibilité d'agir.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Combien de mariages de ce genre avez-vous fait ? Aucun !

M. Pascal Clément. Monsieur Gouzes, soyez gentil de me laisser parler. Je vous promets de terminer dans les trois quarts d'heure qui viennent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) C'est le temps que j'ai déclaré.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Je vous supporte avec beaucoup de plaisir. (*Sourires.*)

M. Bernard Birsinger. Vous ne parlez jamais des patrons qui emploient des clandestins !

M. Pascal Clément. J'y viens, il faut les punir effectivement.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Nous, nous aggravons les peines.

M. Pascal Clément. Puis-je vous faire observer que, dans la loi Pasqua et aussi, je crois, dans la loi Debré, les amendes pour l'utilisation de main d'œuvre étrangère en situation irrégulière ont été très sévèrement alourdies ?

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Pas suffisamment !

M. Pascal Clément. Alors, ne dites pas qu'on n'en parle jamais. Contrairement à vous, nous n'avons pas de courroie de transmission avec le patronat. Nous, nous n'avons pas de syndicats alloués à nos partis politiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Le Guen. Que M. Goasguen demande plus de contrôle dans le XVI^e arrondissement.

M. Pascal Clément. Nous essayons de défendre l'intérêt général de la France, ce n'est pas commode ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je reviens au problème du mariage blanc. Vous avez prévu, monsieur le ministre, une disposition qui – et j'aimerais que vous m'interrompiez sur ce point – est d'une gravité extrême. Il est vrai, je le dis tout de suite, que la commission l'a supprimée.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Heureusement que vous le dites ! Si c'est effacé, on n'en parle plus.

M. Pascal Clément. C'est tout de même dans le texte du Gouvernement !

Il est prévu que les procureurs ne pourront pas suspendre une procédure de mariage considérée comme suspecte par l'édile dans les dix jours qui précèdent le mariage.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Nous l'avons supprimé.

M. Pascal Clément. Qu'avez-vous voulu dire par là, monsieur le ministre ? Avez-vous voulu supprimer toute possibilité pour un procureur d'empêcher un mariage blanc ? C'est malheureusement ce que je comprends. Ou y a-t-il un aspect que je n'aurais pas compris ? Je souhaiterais alors que vous me l'expliquiez sur le siège, comme on dit en termes de justice.

Très honnêtement, je trouve cela incroyable. Empêcher un magistrat de suspendre un mariage signalé par un maire dans les dix jours qui précèdent,...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. La loi ne dira pas cela.

M. Pascal Clément. ... c'est organiser, et ce n'est pas polémique, le mariage blanc. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Même la commission des lois a trouvé que l'on poussait le bouchon un peu loin et elle a supprimé cette disposition.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est le travail parlementaire.

M. Pascal Clément. Mais c'est tout de même ahurissant ! Et le ministre prétend que son texte est équilibré ! Est-ce du fantasme ? Est-ce qu'on se crée des illusions, est-ce que j'invente ? Est-ce que je n'ai pas cité exactement le texte ? Avez-vous, oui ou non, prévu que, pendant les dix jours qui précèdent, le procureur n'aurait pas le droit de suspendre un mariage considéré comme frauduleux ou suspect. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Ça a été supprimé.

M. François Goulard. Ils sont sans voix !

M. Pascal Clément. Parce que c'est la vérité !

M. le ministre de l'intérieur. Puis-je vous interrompre, monsieur Clément ?

M. Pascal Clément. Je vous en prie, monsieur le ministre, vous allez m'expliquer. Sans doute, n'ai-je pas tout compris.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. J'admire le déchaînement de passion de M. Clément...

M. Pascal Clément. Oh non, c'est bien modeste !

M. Olivier de Chazeaux. C'est une brillante démonstration juridique !

M. le ministre de l'intérieur. ... à la pensée que les mariages blancs pourraient se multiplier partout.

Mme Odette Grzegorzulka. Il préfère les mariages noirs !

M. Pascal Clément. C'est de bon goût !

M. le ministre de l'intérieur. M. Clément ignore simplement qu'il y a actuellement chaque année soixante-neuf oppositions dans toute la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. J'en ai vu un seul. C'est du pur fantasme.

M. le ministre de l'intérieur. Reprenez donc votre calme, monsieur Clément.

J'ajoute que ceux au mariage desquels il est fait opposition dans certaines communes trouvent généralement le moyen de se marier dans d'autres communes. Ne vous agitez donc pas tant. Je sais bien qu'il faut faire monter la sauce (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), c'est un peu la loi du genre, mais, sérieusement, calmez-vous un peu.

M. le président. Poursuivez, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre, je suis content de cette intervention, car elle m'amène à vous faire une autre remarque.

M. Francis Delattre. Ah !

M. Pascal Clément. Dans votre logique, à partir du moment où une mesure est peu appliquée, il faut la supprimer ! La loi Pasqua a créé la rétention judiciaire ; visiblement, vous n'en avez pas vu tout l'intérêt et vous l'avez supprimée. Or, comme je l'ai souligné tout à l'heure, un étranger qui refuse de donner son nom, son prénom, son pays d'origine, non seulement pendant les douze jours de la rétention mais au-delà, est tout simplement relâché dans la nature.

M. François Goulard. C'est vrai !

M. Pascal Clément. C'est un problème !

M. Pasqua, dans la loi de 1993, avait prévu...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Je demande la parole !

M. Pascal Clément. Laissez-moi finir ma phrase, monsieur Gouzes. Cela s'apprend à l'école primaire !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Je vais vous dire...

M. Pascal Clément. Entre deux phrases, vous serez le bienvenu !

La loi Pasqua, dis-je, avait prévu la rétention judiciaire. Pourquoi ? Justement pour permettre à certaines personnes de bien vouloir nous dire d'où elles viennent, leur pays d'origine et – qui sait ? – leur identité. Eh bien ! il fallait les mettre en rétention judiciaire. Cela pouvait durer jusqu'à six mois.

On observe que cela a été peu pratiqué. Il y a eu soixante cas, parce que les juges, visiblement, ont répugné à mettre en pratique la loi – et c'est cela le sujet –...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Non ! Ce n'est pas cela !

M. Pascal Clément. Permettez ! Enfin !

... et à la sortie, nous avons effectivement la suppression, dans ce texte, de la rétention judiciaire.

M. François Goulard. Absolument !

M. Richard Cazenave. Bien sûr !

M. Pascal Clément. Or, c'est le seul moyen !

Sachez en plus que le taux de résultat est de 80 %. Dans les cinquante jours de rétention judiciaire, les gens disent d'où ils viennent.

On la supprime ! On va rester aux douze jours – réputés « longs ». C'est une plaisanterie !

Six mois en Allemagne ! Durée indéfinie en Angleterre ! Et, en France – qu'on me pardonne cette critique, mais je préfère être sincère – le Conseil constitutionnel considère que quatorze jours, c'est déjà trop, et qu'il faut passer à douze. Insensé !

Je ne vois pas la Cour suprême de Karlsruhe faire la même observation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je ne vois pas les Allemands porter atteinte aux droits de l'homme, ni les Anglais ! Il n'y aurait que les Français ! Et je dois vous dire que nous avons une cour suprême – notre Conseil constitutionnel – infiniment plus exigeante que dans tous les autres pays d'Europe. C'est d'ailleurs un problème qui ne manquera pas de se poser dans les années à venir.

Là aussi, peut-on avoir un droit totalement différent de celui des pays avec qui nous voulons bâtir une fédération ?

Monsieur Gouzes, vous vouliez la parole. Vous êtes le « bienvenu », puisque vous ne trépignez plus.

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Monsieur Clément, vous parlez de la rétention judiciaire. Il faut que chacun, ici, comprenne qu'effectivement la loi Debré – ou la loi Pasqua – avait créé la rétention judiciaire.

Au demeurant, le nombre de cas est de soixante-dix, non de soixante.

Mais il faut savoir que cela a été une mascarade. Car il n'existe, dans toute la France, que vingt-sept places pour exécuter une mesure de rétention judiciaire, et aucune dans la région parisienne. C'est bien la preuve, monsieur Clément, que vous aviez imaginé une mesure sans prévoir les moyens nécessaires à son application ! Autant la supprimer et utiliser d'autres méthodes plus efficaces ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. C'est très amusant, monsieur Gouzes : votre raisonnement est exactement le même que celui de M. Chevènement. Cela doit être une marque de fabrique du parti socialiste. (*Sourires.*)

Il n'y a pas de place ; donc, cela ne suffit pas. Que fait-on dans un tel cas ? On augmente le nombre de places ! Eux, ils les suppriment !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Vous ne vous donnez pas les moyens d'appliquer la loi !

M. Jean-Marie Le Guen. Les moyens sont dérisoires !

M. Pascal Clément. C'est là un type de raisonnement extraordinaire, qui défie le bon sens, et qui marche à chaque fois. C'est assez surprenant ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Vous faites de la gesticulation, c'est tout.

M. Pascal Clément. Ensuite, quand on leur donne tort et quand on les met en contradiction avec leurs propres propos, ils vous insultent et vous disent : « Vous gesticulez ! » (« Oh ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est le cas ici.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Mais la « gesticulation », c'est l'art de faire des gestes !

M. Pascal Clément. Non ! J'ai du bon sens, du simple bon sens, monsieur Gouzes. Il y a trois centres de rétention : un dans le Var, un dans le Gard et un autre dans un troisième département qui m'échappe. Il n'y a pas vingt-sept places ; il y en a, en gros, trois fois vingt-sept. Que le nombre de places soit insuffisant, cela m'étonnerait compte tenu, précisément, que l'argument du ministre est l'inverse du vôtre, à savoir que c'est peu pratiqué. Lui, il en déduit qu'il faut donc supprimer cette procédure.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Il faut être sérieux !

M. Pascal Clément. Moi, j'aurais dit, au contraire, qu'il faut y recourir puisque c'est le seul moyen pour que des étrangers qui refusent de dire leur pays d'origine finissent

par l'avouer, en moyenne au bout de cinquante jours de rétention – c'est ce que j'ai lu dans les textes du ministère de l'intérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur Clément, M. le ministre souhaiterait vous interrompre.

M. Pascal Clément. Volontiers, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. Je voudrais encore une fois vous citer un chiffre. Je vous ai cité tout à l'heure le chiffre des oppositions à des mariages faites par les procureurs : 69. M. Gouzes me dit même que c'est 67. Le nombre de places de rétention judiciaire est, lui, de 27. On connaît la répugnance des juges à prononcer cette mesure.

Je rappelle que chaque année 39 000 décisions de reconduite à la frontière sont prises – un faible pourcentage étant exécutées. Mais le rapprochement de ces chiffres devrait, monsieur Clément, modérer votre exceptionnelle agitation, votre émotion.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Ses affaires !

M. le ministre de l'intérieur. Mais je sais que c'est une des techniques du spectacle contemporain : on fait monter de manière un peu hystérique. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

M. Henri Cuq. Quel mépris !

M. Rudy Salles. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'intérieur. Mais pas du tout ! J'inaugurais l'arbre de Noël du ministère de l'intérieur hier ; je peux vous dire que j'ai assisté à un spectacle auquel, effectivement, M. Clément me fait beaucoup penser. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Il s'agit de mettre les enfants en état d'accueillir les clowns. Mais je vous prie de revenir à des considérations plus sérieuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Luc Warsmann. Mais quelles mesures proposez-vous ?

M. Patrice Martin-Lalande. Cela ne vole pas haut !

M. le président. Monsieur Clément, poursuivez votre propos.

M. Pascal Clément. Cela me rappelle les techniques du parti communiste soviétique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Quand un homme commence à gêner, on le démolit.

Et là, mes chers collègues, on me traite de « clown ». Vous avez bien entendu ! M. Chevènement me traite de « clown » ! L'« arbre de Noël pour les enfants », c'est bien ça ?

M. Jean-Marie Le Guen. Sans vouloir vous démentir,...

M. Bernard Birsinger. Il y a de très bons clowns !

Mme Véronique Neiertz. C'est un compliment ! Vous êtes un très bon clown !

M. Pascal Clément. C'est tout à fait la technique du parti communiste. Cela doit provenir de la longue fréquentation des communistes de M. Chevènement. Il lui en reste manifestement quelque chose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Voyez-vous, monsieur le ministre, vous me prenez au dépourvu. Comme je vous l'avais dit – et je crois avoir tenu parole depuis le début de mon propos – j'ai tenté de ne pas être agressif, de ne pas vous faire de procès d'intention. J'ai posé comme postulat que vous étiez des gens généreux. Je le maintiens. Et vous, vous essayez – pardonnez-moi le mot – de me salir un peu en disant : « Vous gesticulez ! » (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Roman. Provocation !

M. Pascal Clément. Si ! C'est le mot de M. Gouzes ! Et le ministre d'ajouter : « Vous me faites penser au spectacle des enfants au ministère de l'intérieur. » Ce n'est pas digne !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Avec une petite chose, vous en faites une grosse ! Vous êtes un prestidigitateur !

M. le ministre de l'intérieur. C'était « l'arbre de Noël », monsieur Clément ! C'est assez gentil !

M. Pascal Clément. « Nous sommes le parti de la tolérance, nous sommes des gens qui supportons les autres. »

M. le ministre de l'intérieur. Je vous ai cité des chiffres !

M. Pascal Clément. Voyez, monsieur Chevènement. Je vous gêne ! C'est clair ! Sinon, vous n'auriez pas dit tout cela. Merci de ce bel hommage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'intérieur. Mais non ! Je vous ai cité des chiffres !

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre, vous parlez de fantôme.

Ai-je tort juridiquement ? Non ! Vous ne m'avez pas donné tort.

C'était facile, tout à l'heure. Lorsque M. Perben s'est exprimé, vous ne l'avez pas interrompu, mais, à la fin de son intervention, vous avez dit : « Monsieur Perben, vous exagérez ! Vous dites des choses fausses ! »

Je souhaite être interrompu ! Je souhaite que vous fassiez la démonstration du fantôme. Pas une fois vous ne l'avez fait, pas une seule depuis que j'ai commencé mon propos ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aussi, je continue, et l'on verra bien.

Mme Hélène Mignon. Oh là là !

M. Pascal Clément. Le rôle d'un parlementaire de l'opposition, je le dis – vous y serez bientôt, madame, rassurez-vous, enfin je vous le souhaite, il faudrait déjà être réélue – c'est d'expliquer un projet de loi pour que les gens comprennent.

J'estime que, en ce moment, le Gouvernement fait en sorte qu'on ne comprenne pas son projet. Notre rôle, à nous, est de l'expliquer d'une manière relativement simple, mais en étant honnête. C'est ce que je m'efforce de faire.

Après les problèmes des mariages blancs et des centres de rétention judiciaire, j'évoquerai, toujours dans mon souci d'honnêteté intellectuelle, le problème des certificats d'hébergement. Il y a là une vraie difficulté.

M. Laurent Cathala. Fantasma !

M. Pascal Clément. Ce système a été conçu par les gouvernements socialistes dans l'intérêt des étrangers. Il s'est ensuite transformé en un contrôle supplémentaire, le clou consistant à remettre un visa à la sortie du territoire ! Tout cela n'apparaissait pas très sain.

M. Alain Barrau. Voilà qui est très dialectique !

M. Pascal Clément. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez rendu hommage à un député de l'opposition, à l'époque président de la commission, qui avait trouvé un bon système. Il consistait à rendre le préfet responsable de ce certificat. Vous répondez : « Non ! Les préfectures n'en ont pas les moyens ! »

Je comprends que vos services, monsieur le ministre, ne souhaitent pas avoir plus de travail. D'après ce que je sais par expérience, toutes les préfectures et sous-préfectures manquent de personnel. Mais je vois que, assez froidement, vous transférez la charge sur les maires, comme si l'Etat n'avait pas envie d'augmenter les postes budgétaires et donc les impôts.

La difficulté est la suivante : comment faire qu'un voyage en France ne se traduise pas par une immigration clandestine ?

Vous prenez prétexte du fait que les certificats d'hébergement sont un problème très difficile à cerner et que le maire n'a pas les services de police à sa disposition pour savoir si la famille d'accueil a, par exemple, été délinquante – ce qui permettrait au maire de dire qu'il ne souhaite pas le voyage. Il n'en a pas les moyens !

Personnellement, je souhaite que la décision incombe au préfet. Lui seul a les moyens de voir de quel type de famille d'accueil il s'agit.

Du coup, vous proposez de tout supprimer ! Je vous poserai, monsieur le ministre, la même question qu'à la commission des lois : oui ou non, une grande part des clandestins ne pénètrent-ils pas en France par le biais de voyages touristiques ? On peut toujours discuter du nombre. Je me garderai d'avancer un chiffre.

Comment lutter contre cela ?

On avait mis au point un dispositif qui a effectivement un peu changé de nature au cours du temps.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. L'usine à gaz !

M. Pascal Clément. Il ne fonctionne pas bien – je veux bien l'admettre. Et que dit-on ? Là encore, c'est une « marque de fabrique » ; c'est le bon mot que j'aime de plus en plus. Eh bien, vous dites : « Puisque le système ne marche pas, on le supprime ! »

Mais par quoi le remplace-t-on ?

Monsieur le ministre, vous admettez que, sur certains points, votre texte n'est pas parfait. C'est ce que j'ai cru entendre de la part de certains socialistes. Et vous avez accepté des amendements du parti socialiste. Je vous demande donc de trouver une solution à ce problème des « touristes » qui deviennent des clandestins.

Il faut trouver une solution. Si le certificat d'hébergement ne « marche » pas – et je reconnais qu'il est compliqué et lourd, et que l'Office des migrations internationales ne va pas dans tous les appartements pour regarder chaque mètre carré – il va falloir trouver une solution. Je vous demande d'y penser.

L'Assemblée nationale n'a pas présentement de réponse à donner à ce problème.

Je voudrais maintenant aborder le problème d'une vie familiale normale, qui est extrêmement difficile, car il est bien entendu que l'étranger a droit à une vie familiale normale.

C'est un problème qui me choque un peu. Je m'ouvre à vous. Je suis conscient de mettre les pieds sur un sujet délicat. Et je ne sais plus par cœur notre Constitution, préambule. Mais l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme indique que tout individu a droit à ce que l'Etat lui assure une vie familiale normale. Or le Conseil constitutionnel a tiré de ce texte une interprétation que j'avoue ne pas comprendre intellectuellement. Je ne dis pas que je ne l'admets pas, mais je ne le comprends pas. En effet, le Conseil a considéré que la notion d'« individu » pouvait être étendue et désigner l'étranger par je ne sais quel tour de passe-passe intellectuel ou juridique. D'où la nouvelle notion d'exigence de vie familiale normale pour les étrangers.

Partant de cette décision du Conseil constitutionnel, dont vous ne portez pas la responsabilité, il y a toute une partie de la loi qui permet aujourd'hui de faire venir sa femme, les enfants de sa femme, les enfants adoptés de son mari ou de sa femme, bref, un rapprochement familial sans équivalent en Europe. Je vous renvoie à l'excellent rapport de M. Gouzes – sur le plan de la documentation, s'entend, je n'en approuve pas tout à fait le fond – qui dresse un rappel de toutes les législations étrangères. On s'aperçoit qu'aucun pays ne permet un rapprochement familial aussi rapide que vous. Même pour les étudiants – et l'on peut le comprendre dans ce cas, lorsqu'on est soi-même étudiant – aucun autre ne fait preuve d'une telle générosité.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Les Allemands le font !

M. Pascal Clément. Nous sommes les seuls, une fois de plus, à le faire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Or cela pose un problème délicat, car ce droit de mener une vie familiale normale ouvre la porte à des pratiques abusives, et l'on peut s'attendre à des fraudes d'une ampleur exceptionnelle. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rappelons, comme l'a dit un député socialiste notamment – qui, sur ce point précis, je m'empresse de le dire, lui rendait hommage –, que la loi Pasqua de 1993 avait empêché la polygamie.

M. Jean-Marie Le Guen. Non, c'est le rapprochement par la polygamie qu'elle empêchait. Soyez précis dans vos démonstrations !

M. Laurent Cathala. Le rapprochement familial à partir de la polygamie !

M. Pascal Clément. Monsieur Le Guen, je vous ai connu intellectuellement plus alerte. Là, tout à coup, vous ne voulez pas comprendre. C'était un raccourci, je vous l'accorde : la loi Pasqua évitait les ménages polygames dans notre pays.

M. Jean-Marie Le Guen. Ah ! D'accord !

M. Pascal Clément. Nous y sommes !

Malheureusement, on découvre, assez facilement d'ailleurs, la supercherie : vous faites venir votre épouse, vous divorcez et vous vous remariez avec une autre épouse, que, à ce moment-là, vous faites venir...

M. Jean-Marie Le Guen. Ce n'est pas de la polygamie, ça !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est le genre de conseil que donnent certains avocats ! Ce n'est pas de la polygamie.

M. Pascal Clément. ... et vous vous retrouvez dans l'appartement voisin avec vos deux épouses, l'une officielle, l'autre officieuse. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Mangin. Retournez dans vos livres pour apprendre ce qu'est la polygamie !

M. Jean-Marie Le Guen. Vous avez une conception très large de la polygamie ! Cela manque de laïcité !

M. Pascal Clément. C'est malheureusement ce qui est vécu. Et il y a un point constant dans ce texte : il émane – parce que je tiens toujours à être respectueux de vos intentions – d'une profonde naïveté. Imaginez tout de même que certains cherchent à contourner la loi, à divorcer tout en conservant leur femme et à avoir ainsi deux ou trois femmes ! Voyez ! Cela met dans tous ses états M. Le Guen !

M. Jean-Marie Le Guen. Ah ça !

M. Pascal Clément. Eh bien ! cela existe, monsieur Le Guen ! C'est dire la naïveté de ce projet. C'est dire qu'il y a un énorme risque...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Combien de cas ?

M. René Mangin. C'est fumeux !

M. Pascal Clément. ... à prendre appui sur des notions qui ont été, à mes yeux, dangereusement acceptées par le Conseil constitutionnel et qui me semblent devoir être mises en parallèle avec d'autres décisions de juridictions européennes voisines.

Je voudrais maintenant m'arrêter un court instant sur le problème du logement. (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez, monsieur le ministre, considéré que le texte de M. Debré – de M. Pasqua auparavant – était trop sévère.

Là encore, la comparaison avec les autres pays prouve, à l'évidence, que nous étions bons princes.

Je rappelle qu'il fallait avoir au moins le SMIC dans le texte Pasqua-Debré. Aujourd'hui, avec une subtilité qui n'a tout de même pas réussi à nous surprendre car nous commençons à vous connaître, ...

M. Bernard Accoyer. Tout à fait ! C'est une subtilité perverse !

M. Pascal Clément. ... vous avez inversé le propos. On ne peut plus se voir opposer un refus si l'on a plus que le SMIC, ce qui signifie *a contrario* que, si l'on a des ressources inférieures au SMIC, on peut être accepté.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est ce qui se pratique aujourd'hui !

M. Pascal Clément. Quel raffinement !

Et là, vous ne m'attaquez pas sur mes « fantômes » !

M. Bernard Accoyer. C'est subversif !

M. Pascal Clément. C'est votre raffinement subtil, lequel ne nous a pas échappé, qui fait qu'aujourd'hui, à condition d'avoir en dessous du SMIC – je traduis le

texte –, vous pouvez accueillir votre famille en vous fondant sur le rapprochement familial. Et vous fondant sur le rapprochement familial, vous devez fournir une attestation de logement.

Alors, là encore, monsieur Le Guen, je vais vous surprendre. Je m'adresse à vous car, manifestement, vous êtes un garçon généreux,...

M. Jean-Marie Le Guen. Merci !

M. Pascal Clément. ... mais sans doute un peu naïf.

M. Jean-Marie Le Guen. Absolument !

M. Pascal Clément. Savez-vous comment cela se passe ? Il y a des « appartements à tiroirs ».

M. Jean-Marie Le Guen. Allons donc ? Avec des femmes partout ! (*Rires.*)

M. Pascal Clément. C'est vous qui fantasmez, monsieur Le Guen, si vous me le permettez. (*Rires.*)

Il y a, dis-je, des « appartements à tiroirs ». On prête l'appartement d'une famille à une autre famille.

M. Jean-Marie Le Guen. Cela devient de plus en plus « cochon » votre histoire. Maintenant, il y a des familles entières !

M. Pascal Clément. Quand l'OMI vient vérifier – c'est déjà le cas sous la loi actuelle, ce qui fait d'ailleurs toute la difficulté de la tâche de l'OMI – on voit une famille. Et puis, l'appartement est prêté.

S'agissant aussi des ressources, monsieur le ministre, il existe des moyens de tourner la loi. Je le dis, chers collègues de la majorité, pour les belles âmes que, manifestement, vous êtes.

M. René Mangin. M. Clément est un spécialiste des détournements de la loi !

M. Pascal Clément. Vous avez, grâce à une petite commission, la possibilité de faire garnir momentanément votre compte en banque. On vous met froidement 15 000 francs sur votre compte. Cela vous coûte 300 francs (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. C'est la mairie de Paris, ça !

M. Jean-Pierre Blazy. C'est Mme Tiberi !

M. Pascal Clément. Ensuite, cela passe de compte en compte.

D'où proviennent ces informations ? D'un document parlementaire : la commission d'enquête sur l'immigration, qui vous confirme tout ce que je vous dis. Vous n'avez qu'à lire nos propres documents !

Ces documents parlementaires montrent bien qu'il y a un « appel d'air », que votre texte est infiniment laxiste et extrêmement dangereux. Est-ce du « fantasme » ?

Aujourd'hui, le regroupement familial se fera très facilement avec un domicile qui sera vérifié au moment de la demande, et non au moment de l'arrivée de la famille. Je ne « fantasme » pas – nous sommes bien d'accord ?

Vous dites quelque part que les ressources d'origine sociale ne seront pas prises en compte. Mais, en aucun cas, on ne peut prouver que les gens n'ont pas des ressources salariales durables ! Pour avoir des feuilles de paie pendant trois mois – c'est ce que dit la commission d'enquête – il existe, là aussi, des trafics.

Eh bien, je dis que, aujourd'hui, un être normalement doué, en situation régulière, aura droit de toute façon à faire venir sa famille. Et, très vite, les droits sociaux se mettront en œuvre. Et tout cela sera, pour le contribuable français, une générosité imposée.

C'est d'ailleurs la dramatique marque de fabrique des socialistes : ils nous imposent la vertu – comme ils nous imposent les trente-cinq heures. Ils nous imposent le bonheur ! Vous ratez à chaque fois, mais ce n'est vraiment pas faute d'en avoir envie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Barrau. Vous rendez-vous compte de l'image que vous donnez des étrangers en ce moment ? Est-ce que cela ne vous choque pas ?

M. Pascal Clément. Pardon ?

M. Alain Barrau. L'image que vous donnez des étrangers dans notre pays ne vous choque pas ?

M. Bernard Accoyer. Et vous, vous n'êtes pas choqué par votre élection ?

M. Julien Dray. Par la vôtre, oui !

M. Pascal Clément. Ça commence bien !

M. Julien Dray. 6-0 ! On passe au prochain set !

M. Pascal Clément. Mon cher collègue, j'espère ne pas avoir de propos désobligeants. Si je les avais, je vous dirais que je les regrette immédiatement. Je tiens à avoir des propos justes.

M. Julien Dray. Cela dépend des jours !

M. Pascal Clément. Je dirai simplement une chose aux immigrés réguliers de ce pays : « Nous, parlementaires français, nous vous demandons une chose : "Intégrez-vous ! Et intégrez-vous vite !" »

Nous pensons, nous – contrairement à vous sans doute – qu'ils s'intégreront d'autant plus facilement qu'il n'y aura pas des arrivées massives et régulières d'immigrés chaque année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Voilà ce que nous voulons dire.

Nous, nous voulons la paix civile. Nous voulons que les Français ne soient pas en situation psychologique de rétractation, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Cela relève du fantasme le plus total ! C'est le mythe du *Camp des saints* !

M. Pascal Clément. Vous continuez à attendre cette rétractation, mieux, vous l'exagérez...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est l'apocalypse !

M. Pascal Clément. Non, ce n'est pas l'apocalypse ! Il s'agit en fait d'imprudence gouvernementale, et peut-être même d'un peu d'irresponsabilité.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Comme je le disais, c'est *Le camp des saints* !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Les immigrés n'arrivent pas par flot !

M. Pascal Clément. ... disent que vous ne les faites pas exprès, tout cela paré des oripeaux de la générosité.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Fantasme !

M. Pascal Clément. Ce que vous dites est beau, mais cela entraîne des conséquences assez désastreuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Ne vous laissez pas aller à vos fantasmes !

M. Alain Barrau. Pensez-vous, monsieur Clément, que vous donnez à cette tribune une bonne image de ceux que vous voulez intégrer ?

M. Olivier de Chazeaux. Oui !

M. Pascal Clément. Je l'espère. En tout cas, c'est ma volonté.

M. Jean-Marie Le Guen. Il n'est pas nécessaire de réussir pour entreprendre !

M. Pascal Clément. Je voudrais examiner maintenant le problème de l'asile. Et je vais le faire de façon synthétique pour ne pas trop prolonger le débat.

M. Francis Delattre. Pourquoi ? C'est intéressant !

M. Pascal Clément. Ce problème était réglé en tous domaines, même si l'on peut considérer que c'était d'une manière insatisfaisante. Il était réglé par l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme et par la convention de Genève.

Il est vrai que la notion d'asile n'avait pas été intégrée dans la loi et qu'elle relevait plus des décrets et de la jurisprudence. Aussi, vous avez voulu la légaliser, lui donner force de loi en créant trois types d'asile : l'asile constitutionnel, l'asile territorial et l'asile politique.

Quel sera désormais le sort du candidat à l'asile en France ? Et là, je vais parler tout bas, car j'ai peur d'être écouté dans toute la planète.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Rassurez-vous, la planète ne vous écoute pas !

M. Pascal Clément. Le cheminement du candidat à l'asile en France sera peut-être légèrement compliqué, mais il devrait s'y retrouver assez facilement. Et s'il n'y arrive pas, c'est qu'il aura été mal conseillé. Toutefois, on peut faire confiance aux associations – qui souvent vous soutiennent –, pour expliquer à ce candidat comment faire. Et il y aura du monde, on peut en être certain !

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Absolument !

M. Julien Dray. C'est scandaleux de dire cela des associations !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Il y a de moins en moins de demandeurs d'asile en France, vous le savez bien.

M. Pascal Clément. Je le sais.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Eh bien, ne tenez pas de tels propos !

M. Pascal Clément. Pourquoi ce chiffre a-t-il diminué ? Tout simplement parce qu'il y a eu les lois Pasqua. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du rassemblement pour la République.*) Mais cette idée ne vous a pas effleurés !

M. Chevènement nous a dit : Mais enfin, de quoi vous plaignez-vous, puisque les chiffres baissent ? En fait, c'était une sorte d'hommage rendu à son prédécesseur et aux lois de 1993 !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Les lois Pasqua n'y sont pour rien !

M. Pascal Clément. Si le nombre des demandeurs d'asile a baissé, c'est grâce aux lois Pasqua ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie*

française et du groupe du Rassemblement pour la République.) C'est pour cela qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

M. Julien Dray. Vous préférez que les demandeurs d'asile aillent aux Etats-Unis ?

M. le ministre de l'intérieur. Puis-je vous interrompre, monsieur Clément ?

M. Pascal Clément. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. Je suis extrêmement surpris, monsieur Clément, par votre méconnaissance des textes.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Absolument !

M. le ministre de l'intérieur. Les lois Pasqua n'ont pas modifié la législation sur le droit d'asile...

M. Pascal Clément. Vous avez tout à fait raison !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui remonte à 1952.

C'est votre état d'esprit qui a abouti à ce que, l'an dernier, 4 500 réfugiés seulement soient reconnus par l'OFPRA.

M. Henri Cuq. C'est faux !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. Vous avez raison, monsieur le ministre, je vous en donne acte. C'était un lapsus...

M. Guy Hascoët et M. Alain Barrau. Révélateur !

M. Pascal Clément. ... léger. Comme j'ai peur de lasser, je vais trop vite et je suis conduit à faire des erreurs.

Il s'agit d'une pratique voulue par le ministre de l'intérieur de l'époque, qui a conduit à des résultats souhaités, je le crois, par l'immense majorité des Français. Oui à l'asile, non à la porte ouverte !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Clément ?

M. Pascal Clément. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. M. Debré a indiqué ce matin que le nombre des demandeurs d'asile avait augmenté de 60 % au premier semestre de 1997. Je viens de consulter les chiffres officiels : ils font état d'une baisse de 3 %.

M. Jean-Luc Warsmann. Il ne s'agissait pas du premier semestre !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. On ne peut pas dire n'importe quoi dans cette assemblée.

M. Jean-Luc Warsmann. Ce n'était pas la même période !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Entre le premier semestre 1996 et le premier semestre 1997, le nombre des demandeurs d'asile a diminué de 3 %.

En vérité, par vos interventions, vous cherchez à faire peur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Elles transpirent le fantasme et la phobie.

M. le président. Veuillez poursuivre et terminez votre propos, monsieur Clément.

M. Pascal Clément. Je n'ai pas essayé d'assommer l'Assemblée avec des chiffres – cela serait pourtant facile et je pourrais, moi aussi, en citer – car je voulais éviter de tomber dans ce genre de polémique.

Nous ne tenons pas à faire peur. Pour ma part, j'y insiste, je n'ai pas tenté de faire peur. J'ai simplement voulu dire ce que je pensais, et peut-être que beaucoup partagent mes convictions.

M. Laurent Cathala. Faux !

M. Pascal Clément. Nous disons la vérité !

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. M. Debré a dit des choses fausses ce matin !

M. Pascal Clément. On a accusé M. Perben de fantasmer. Pourtant, il ne disait pas le contraire de ce que je dis, que je sache. D'ailleurs, alors que j'avais demandé à M. le ministre de m'interrompre chaque fois qu'il lui semblait voir un fantasme traverser le ciel, je constate qu'il ne m'a pas encore interrompu. Mais peut-être réserve-t-il sa réponse, car j'ai bien vu que, à un moment, je l'énervais un peu.

M. le ministre de l'intérieur. Pas le moins du monde !

M. Pascal Clément. En tout cas, on ne m'a pas opposé d'argument rationnel !

M. Richard Cazenave. Monsieur Clément, puis-je vous interrompre ?

M. Pascal Clément. Allez-y, mon cher collègue.

M. le président. Monsieur Clément, vous êtes sans doute un homme d'organisation, sinon un homme d'ordre comme tout le monde, et vous savez certainement que je suis le seul à pouvoir donner la parole.

M. Pascal Clément. En effet, monsieur le président. Cela étant, j'autorise M. Cazenave à m'interrompre.

M. le président. Je veux bien que vous soyez interrompu, mais à condition que cela ne se produise pas trop fréquemment.

La parole est à M. Richard Cazenave, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Richard Cazenave. Pascal Clément vient d'indiquer qu'il avait commis un lapsus en soulignant que c'était la loi qui avait changé la situation. Ce à quoi le ministre a répondu que ce n'était pas la loi mais la pratique qui était à l'origine de ce changement.

Cela démontre à l'évidence que l'application du droit d'asile peut faire l'objet, notamment pour ce qui est de l'asile territorial, de pratiques différentes sans qu'il soit besoin de modifier la loi.

M. Francis Delattre. Bien sûr !

M. Bernard Accoyer. Très bien !

M. Richard Cazenave. En légalisant l'asile territorial, vous mettez, monsieur le ministre, le doigt dans un engrenage diabolique. En faisant entrer dans le champ de la jurisprudence ce qui jusqu'à présent était une décision régaliennne appartenant au ministre, vous n'allez pas manquer de créer des problèmes. Je relève là l'une de vos contradictions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur Clément, je vous propose de terminer votre propos.

M. Pascal Clément. Comme je le disais il y a un instant, l'asile relevait des décrets et de la jurisprudence. Mais, sur le plan constitutionnel, il y avait un vide juridique. Aussi vous avez souhaité le combler. Pour cela, vous avez créé une notion qui, pour tout juriste – ne voyez aucune prétention dans ce propos –, est effroyablement floue, je veux parler de la notion de « combattant de la liberté ».

Traditionnellement, le Conseil d'Etat, se fondant sur la convention de Genève relative aux réfugiés, a toujours considéré que peuvent bénéficier du droit d'asile ceux qui sont persécutés par un Etat. Vous, vous allez plus loin et « constitutionnalisez » la notion : pour cela, vous créez cette nouvelle notion constitutionnelle de combattant de la liberté.

Vous savez le reproche qui vous est fait sur ce point. Mais il ne suffit pas de le savoir, il faudrait aussi y répondre. Une telle notion suscite tout de suite une inquiétude extraordinaire. Considère-t-on comme combattant de la liberté toute personne confrontée à une situation de guerre, voire de guerre civile ? Dans ce cas, chronologiquement, vous commencez par accueillir les Hutus, puis les Tutsis ; vous commencez par accueillir les Croates, puis les Serbes. Si l'on fait le tour de toutes les guerres civiles, de toutes les peuplades affamées par leurs propres frères, la planète est, malheureusement, remplie de combattants de la liberté !

Monsieur le ministre, je vous prends pour un homme sérieux – vous, vous m'avez pris pour un amuseur, et c'est probablement ce qui nous distingue – et je ne doute pas que vous allez accueillir tous les combattants du monde entier. En effet, je ne vois pas l'intérêt de faire une déclaration d'ampleur quasiment planétaire si c'est pour dire ensuite que nous ne pouvons pas recevoir tout le monde, accueillir tous les pauvres, tous les malheureux et tous les persécutés de la terre. Si tel était le cas, il ne s'agirait que d'affichage, sans rapport avec la réalité. Je vous demande instamment de nous répondre sur ce point.

Quelles sont les conséquences pratiques pour la France de cette notion très floue sur le plan juridique de combattant de la liberté ? Si, comme le rapporteur semblait l'indiquer par des gestes, cela n'entraînera qu'un léger supplément d'immigration, je ne comprends pas. En effet, si vous souhaitez accueillir les combattants de la liberté, il n'y aura pas un peu plus d'immigration, mais beaucoup plus ! Ou alors, c'est de l'hypocrisie, de l'affichage (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), et ce n'est pas la peine de créer une telle notion. Il faut donc vraiment, monsieur le ministre, que vous clarifiez ce point.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Cela se pratique dans les autres pays européens !

M. Pascal Clément. Justement, parlons-en, monsieur Le Déaut ! Vous me donnez là une merveilleuse occasion de parler de l'Allemagne, pour le cas où j'aurais oublié !

L'Allemagne, voilà un pays modèle pour vous, monsieur le ministre : le SPD et la CDU-CSU ont su parvenir à un consensus en matière d'asile. Comme c'était le pays d'Europe qui avait le plus de demandeurs d'asile, ces deux partis ont décidé...

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. De modifier la Constitution !

M. Pascal Clément. ... d'élaborer ensemble un texte commun pour limiter l'interprétation à donner du droit de l'asile. Depuis, le chiffre des demandeurs d'asile a chuté considérablement.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. De combien ?

M. Claude Goasguen. Il a été divisé par quatre en trois ans !

M. Pascal Clément. En effet, il a été divisé par quatre.

C'est ce que vous auriez pu faire, monsieur le ministre, au lieu de vous contenter de déclarer, après coup, que vous souhaitiez une loi qui permette de réunir tous les partis de gouvernement. Si vous me l'aviez demandé, j'aurais pu vous donner un conseil de bon sens. Au lieu d'inviter quelques-uns d'entre nous à déjeuner pour discuter de cette loi après l'avoir annoncée à grand son de trompettes et de tambours dans la France entière, vous auriez mieux fait d'en parler avec nous tous avant de la présenter. C'est un peu ce qu'a vécu le président du CNPF : il est entré dans une salle et il en est sorti avec les trente-cinq heures, avant de démissionner.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Monsieur Clément, voyons !

M. Pascal Clément. Nous, nous n'avons pas démissionné car nous devons défendre nos idées. Au reste, nous n'avons même pas eu à quitter votre table, puisque nous n'y avons pas été conviés.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Monsieur Clément, puis-je vous interrompre ?

M. Pascal Clément. Laissez-moi finir ma phrase, monsieur Le Déaut ! Je vous rappelle, comme à M. Gouzes tout à l'heure, que dès, l'école primaire, on nous apprend à ne pas interrompre quelqu'un au milieu d'une phrase. Mais, manifestement, ce n'est pas le cas à l'Université, où vous enseignez ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Lemasle. Quelle suffisance !

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre, contrairement aux Allemands, vous n'avez fait aucun des efforts qui auraient peut-être permis d'aboutir non à un loi de consensus – je ne rêve pas – mais à une loi qui eût été moins mauvaise pour la France. Si vous aviez consenti en effort, vous n'auriez pas eu à entrer dans une guerre d'amendements qui a pour objet, non d'embêter votre auguste personne, mais de faire comprendre aux Français le danger que recèle votre texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Goulard. Il fallait le dire !

M. Pascal Clément. C'est pour cette raison que nous faisons, tout cela. En effet, cela aurait pu échapper aux Français si le texte était passé comme une lettre à la poste, avec seulement quelques petites difficultés à gauche et à droite. Eh bien non !

Nous le faisons respectueusement et sans passion excessive.

M. le ministre de l'intérieur. Il est bon d'avoir un peu de passion !

M. Pascal Clément. Vous m'avez fait le procès d'en mettre un peu trop car il fallait bien que vous me reprochiez quelque chose. J'interviens par conviction, sans pas-

sion excessive, en évitant tout dérapage, en essayant d'être respectueux des étrangers régulièrement installés dans notre pays, tout en disant fermement aux autres qu'on ne peut pas les recevoir tous, et ce afin de parvenir à une législation convenable, acceptable par les Français.

J'en reviens au problème de l'asile. Avec cette notion de combattant de la liberté, vous allez créer une nouvelle source de demandeurs.

Examinons quel est le parcours du combattant du candidat à l'asile.

D'abord, le candidat à l'asile demande l'asile territorial parce ce qu'il est persécuté. Alors que le Conseil d'Etat avait toujours fait une interprétation stricte des textes, vous lui recommandez – et c'est plus qu'une recommandation – d'avoir désormais une interprétation large de ce qu'est la persécution.

Jusqu'à présent, le ministre de l'intérieur avait un pouvoir régalien en la matière : c'est lui qui accordait l'asile territorial à tel ou tel immigré en situation périlleuse, dangereuse, dont la vie était en danger. Ainsi, quand je participais au gouvernement aux côtés de M. Pasqua, je l'ai vu, à l'époque, accorder l'asile à un certain nombre de personnalités. Il a fait une loi de fermeté, mais cela ne l'a pas empêché de prendre en même temps des décisions généreuses envers tel ou tel : j'ai à l'esprit l'exemple très précis d'une personne à qui il a accordé l'asile car il considérait que sa vie était en danger. Autrement dit, on peut avoir du cœur et être ferme.

Que faites-vous de ce droit souverain ? Vous le légalisez, et j'ai même envie de dire que vous le banalisez. Vous légalisez ce droit régalien du Gouvernement et vous le faites savoir à la planète entière en déclarant : « Profitez-en. Un droit nouveau se crée. Il existe désormais un asile territorial et le gouvernement français peut vous l'accorder. » Si ça ne marche pas, vous avez une deuxième chance : servez-vous de la notion de combattant de la liberté. Et si cela ne marche toujours pas, vous avez une troisième chance : l'asile politique qui est régi par des conventions. »

Au passage, je fais observer que les notions de « persécutés » et de « combattant de la liberté » sont juridiquement difficiles à cerner. On a ouvert la porte à de contentieux lourds.

Au total, le regroupement familial, l'asile et les mariages rendus extraordinairement faciles font courir de graves dangers en permettant un accroissement des flux d'immigrés dans notre pays.

Parce que nous souhaitons que les étrangers aient chez vous une vie heureuse et soient intégrés, nous pensons que ce texte est vraiment dangereux, pour ne pas dire en partie irresponsable s'il devait être appliqué mot à mot, notamment pour ce qui est de la notion de combattant de la liberté.

Je voudrais maintenant entamer ma conclusion. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Cuq. Déjà ? C'est bien dommage !

M. Pascal Clément. Je sais, mes chers collègues, que certains parmi vous souhaiteraient que je continue, mais je crains que d'autres ne soient pas du même avis,...

M. Julien Dray. Même les meilleures choses ont une fin !

M. Pascal Clément. ... aussi ai-je fait en sorte de trouver un moyen terme.

En conclusion, je présenterai deux observations.

D'abord, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, monsieur le ministre, je souhaiterais que, chaque fois qu'une mesure nous paraît dangereuse – je pense à l'assouplissement excessif du droit d'asile ou du regroupement familial – vous puissiez indiquer à la représentation nationale, notamment lors de la discussion des articles, que vous la lui proposez parce que les Allemands, les Belges, les Espagnols ou les Italiens en appliquent une à peu près équivalents. Toutefois, je crains fort que vous soyez dans l'incapacité de montrer la compatibilité de ce texte avec le droit de nos voisins immédiats, qu'ils appartiennent à l'espace Schengen ou qu'ils fassent partie des Onze qui vont passer à l'euro. C'est dire le péché mortel et originel de ce texte : il est incompatible avec l'Europe. Pourtant, le gouvernement auquel vous appartenez se dit européen. Je souligne que ce n'est pas vous qui vous dites européen, monsieur Chevènement – je ne veux pas vous faire de peine (*Sourires*) – mais le gouvernement dont vous êtes l'un des membres.

Ensuite, il est incroyable que, en France, dès que l'on tient des propos responsables, de bon sens – qui, certes, n'auraient pas été valables il y a vingt ans, durant les Trente Glorieuses ou pendant la Révolution française – des propos qui, j'en suis convaincu, correspondent à ce que veulent les Français – interrogez-les et vous verrez quelle sera leur réponse – on rétorque que ce n'est pas bien, qu'il ne faut pas parler ainsi. Mais passons.

Regardez ce qui se passe en Allemagne, pays qui était connu pour avoir un régime de droit d'asile extrêmement favorable. Aujourd'hui, les services fédéraux distribuent un document public intitulé : *Allemagne : faits et réalité*, qui est remis à chaque visiteur étranger et dans lequel il est écrit de façon explicite – ça vaut la peine d'être entendu : « La république fédérale d'Allemagne n'est pas un pays d'immigration. Il est indispensable de limiter systématiquement l'arrivée de nouveaux étrangers dans l'intérêt des étrangers vivant en Allemagne et de leur intégration ». C'est cela, monsieur Barrau, que je voulais dire depuis le début de mon intervention.

M. Alain Barrau. Cela a déjà été dit !

M. Pascal Clément. L'impatience intellectuelle dont vous avez fait preuve est digne de vous !

Je voudrais citer maintenant un de vos amis, monsieur le ministre. Vous savez que l'opposition a maintenant deux chouchous : M. Tony Blair, qui est vraiment un des amis des libéraux français, et M. Gerhard Schröder, quoi que tous les deux socialistes. Et j'avoue que c'est devenu une coquetterie chez nous, les libéraux français, de les citer.

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis.* On aime toujours ce que l'on ne connaît pas !

M. Pascal Clément. M. Schröder, qui ne dit que des choses bien, a eu cette phrase merveilleuse sur les trente-cinq heures : « Je ne veux pas croire que le gouvernement socialiste français pourrait faire les trente-cinq heures ou, alors, s'il le faisait, quelle chance pour l'Allemagne ! » C'est l'une de ses perles.

J'en ai une seconde, que je livre à votre sagacité.

M. Alain Barrau. On n'est pas au SPD !

M. Patrick Lemasle. Citez Lafontaine !

M. Pascal Clément. M. Gerhard Schröder, qui sera peut-être un jour chancelier si le chancelier Kohl venait à perdre les élections, déclarait dans une récente interview : « Il ne doit y avoir qu'un seul traitement pour qui abuse de notre droit d'hospitalité : dehors et vite ! » Voilà comment parle un socialiste allemand !

C'est dire, monsieur le ministre, que vous pourrez toujours tenter de diaboliser l'opposition et de faire l'amalgame entre elle et ceux qui professent des théories qui ne sont pas les nôtres parce qu'elles sont racistes, qu'elles n'aiment pas l'autre et qu'elles refusent l'autre, ça ne marchera pas. Nous n'appartenons pas à cette famille d'esprit.

M. Laurent Cathala et M. Patrick Lemasle. Vous n'en êtes pas très éloignés !

M. Pascal Clément. Voilà, comme d'habitude, vous tombez dans le piège !

Nous exprimons en fait le bon sens le mieux partagé en Europe. Pas vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Laurent Cathala et M. Pierre Cohen. C'est inquiétant !

M. Pascal Clément. C'est ce que j'ai tenté de vous montrer. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Je serai très bref. M. Clément a présenté le projet du Gouvernement sous un jour tout à fait faux, comme si nous avions voulu procéder avec habileté.

Il nous a dit : « Vous avez fait en sorte qu'une partie de votre famille s'élève contre votre projet. C'était très habile ! »

Non, là où vous, membres de l'opposition, vous avez cru être habiles, c'est lorsque vous avez décidé d'attendre le moment où vous pensiez que la majorité se déchirerait, et les déclarations de M. Debré du 29 août, qui ont été appelées ce matin, correspondaient à cette étape de votre raisonnement.

Il n'en est rien et, aujourd'hui, vous tombez le masque. Vous apparaissez sous votre véritable jour.

Vous avez, monsieur Clément, parlé de « communautarisme », mais avez-vous écouté mon propos ? Je pense exprimer le point de vue du Gouvernement et du Premier ministre. Je vous rappelle ce qu'a dit Lionel Jospin sur le pacte républicain lors de sa déclaration de politique générale. J'ai rappelé que l'enseignement des langues et des cultures d'origine datait de l'époque de M. Giscard d'Estaing et qu'il renvoyait à une certaine conception de la nation, dont vous n'arrivez justement pas à vous défaire, l'idée d'une nation de souche, prétendument pure, par opposition à des communautés étrangères que, en attendant de les renvoyer, on autoriserait à recevoir un enseignement dans leur langue et leur culture d'origine. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Olivier de Chazeaux. Vous n'avez que ça à dire ! Soyez un peu plus juridique !

M. le ministre de l'intérieur. La République est ici et le communautarisme est chez vous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Bayrou. Vos propos sont scandaleux !

M. le ministre de l'intérieur. Quiconque a suivi le débat retrouvera dans les échanges qui ont eu lieu dans l'hémicycle le raisonnement sous-jacent que je viens de mettre en lumière.

La circulaire ne serait pas légale ; mais M. Debré en a lui aussi rédigé une. J'en ai rédigé une autre, et parce que j'estime que cela ne peut être qu'un expédient provisoire, je vous propose de modifier la loi afin de prolonger la circulaire.

Nous avons abordé différents sujets, et en particulier celui du regroupement familial. Franchement, l'assouplissement des conditions du regroupement familial est marginal. Un article du *Monde* disait d'ailleurs que, dans certaines préfectures, cette appréciation avait déjà lieu.

M. Olivier de Chazeaux. *Le Monde* n'est pas la Bible !

M. le ministre de l'intérieur. Quand un étranger change de travail, on peut admettre que sa situation ne doit pas être observée à la loupe. Je rappelle que ce problème concerne 14 000 personnes cette année contre 24 000 il y a trois ans. Très franchement, quoi de plus naturel que de permettre à un étranger établi régulièrement en France de vivre avec sa femme et ses enfants ? Y a-t-il là quelque chose contre quoi nous devions protester ? Pas le moins du monde. C'est la marque d'un esprit français digne de ce nom, c'est-à-dire tout simplement humain.

Deuxième sujet : l'obsession des mariages blancs. Cette espèce de fantasme que vous avez agité ne correspond à rien. Je rappelle qu'il y a eu 67 oppositions en 1996. Je rappelle aussi que la rétention judiciaire, que nous supprimons, correspond à vingt-sept places, ce qui est tout à fait marginal et ne devrait pas encombrer le débat à l'Assemblée nationale.

Troisième sujet : les certificats d'hébergement. Vous vous inquiétez de l'afflux de touristes clandestins potentiels. Je ne sais pas si c'est votre cas, mais certains de vos collègues présents sont élus dans des départements qui vivent largement du tourisme. Si l'on commence à traiter les 64 millions de touristes comme des clandestins potentiels (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), un certain nombre de vos électeurs – hôteliers, restaurateurs et autres – s'inquiéteront légitimement.

M. Pascal Clément. Quelle mauvaise foi !

M. François Goulard. Ce n'est pas digne de vous, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'intérieur. Le regroupement familial obéit précisément à cette préoccupation d'intégration que j'ai rappelée. Monsieur Clément, j'ai trouvé votre intervention...

M. Rudy Salles. Excellente !

M. André Gerin. Conservatrice !

M. le ministre de l'intérieur. ... un peu triste en dépit du style fleuri que vous avez su lui donner.

M. Francis Delattre. Vous, vous êtes gai comme un pinson !

M. le ministre de l'intérieur. Tant de peur agitée ! Si j'étais étranger, je n'aurais pas tellement envie de m'intégrer à une communauté aussi frileuse. J'aimerais que la France soit généreuse. (*Applaudissements sur les bancs du*

groupe socialiste.) Je rappelle que le droit d'asile fait partie du meilleur de nos traditions. Fut une époque où l'on disait que la France était le pays de la liberté. Il y avait même des images d'Epinal où l'on voyait un poteau avec cet écriteau : « La France. Ici commence le pays de la liberté. »

Le rappel de ce qu'est le droit d'asile dans notre tradition signifie que, quels que soient les aléas politiques et les gouvernements, la France restera le pays de la liberté, le pays qui considère que l'idéal républicain n'est pas mort. Car c'est de la liberté républicaine qu'il s'agit, et pas seulement des libertés individuelles comme vous le dites dans l'amendement n° 1139, où vous proposez de substituer à l'expression « combattant de la liberté » l'expression « combattant des libertés ». C'est très grave, car la liberté au sens républicain, ce n'est pas seulement la liberté individuelle. Comme je l'ai expliqué, c'est la liberté politique, celle qui donne accès à l'exercice de la citoyenneté, et c'est cela que vous ne voulez pas voir.

Nous voulons faire en sorte que, dans le monde, se développent des Etats de droit.

M. Dominique Dord. Des mots !

M. le ministre de l'intérieur. Le nombre des demandes d'asile a été de 27 000 en 1992, de 27 000 en 1993, de 25 900 en 1994, de 20 400 en 1995 et de 17 500 en 1996.

M. Dominique Dord. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Il s'agit là de demandes et non des décisions de l'OFPRA car on descend sinon au chiffre de 4 500 pour 1996.

Si l'on compare avec les pays voisins, on comprend qu'il est nécessaire de restaurer un droit d'asile digne de la France.

Je terminerai par le traité d'Amsterdam. Mais qui l'a négocié ? Le gouvernement de M. Juppé, M. de Charette étant ministre des affaires étrangères.

M. Pascal Clément. Vous allez l'appliquer !

M. le ministre de l'intérieur. Ce traité a communautarisé le troisième pilier et, de ce fait, la Commission se préoccupe depuis lors du droit d'asile et de l'immigration.

J'ajoute que ce traité n'est pas ratifié, que le vote à l'unanimité restera de toute façon la règle pendant cinq ans et que nous veillerons à ce que les choses évoluent conformément à l'intérêt du pays et suivant à une conception généreuse que non seulement la France mais aussi l'Europe doivent faire leur. J'ai entendu M. Debré parler de charters européens. Je me fais quant à moi une autre idée de l'Europe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Christophe Caresche, pour le groupe socialiste.

M. Christophe Caresche. Le règlement intérieur de notre assemblée précise que la question préalable a pour objet de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Mais M. Clément n'a pas été fidèle à cette idée et il n'a pas posé une question importante : fallait-il légiférer à nouveau sur l'immigration ?

Notre réponse est clairement oui car la législation actuelle, qui a d'ailleurs été modifiée très récemment, a abouti à des situations juridiques inextricables, a créé une nouvelle catégorie d'immigrés, les « sans papiers » ni expulsables ni régularisables.

M. Claude Goasguen. C'est le problème !

M. Christophe Caresche. Il fallait donc clarifier les choses, remettre de l'ordre dans cette législation avec l'objectif de refonder une véritable distinction entre les immigrés en situation régulière et ceux en situation irrégulière. C'est bien l'objet de notre débat.

Plus généralement, il s'agit de définir une véritable politique d'immigration, correspondant à nos valeurs, mais qui soit également réaliste et comprise par les Français.

Oui, monsieur Clément, les Français sont désemparés sur cette question et notre rôle n'est pas de les désespérer un peu plus !

M. Bernard Accoyer. Il faut aussi les informer !

M. Christophe Caresche. M. Clément a plutôt bien commencé, en se livrant à des considérations que je pourrais partager. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) Il s'est peut-être souvenu qu'il appartenait à une formation politique qui compte dans ses rangs Mme Simone Veil, dont on connaît l'appréciation sur le rapport de Patrick Weil et sur ce projet de loi.

M. Claude Goasguen. Ça n'a rien à voir !

M. Christophe Caresche. Il y a un point sur lequel je suivrai volontiers M. Clément : cessons de nous jeter à la figure l'accusation de collusion avec le Front national ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Bayrou. Bravo !

M. Pascal Clément. Je n'ai cessé de le répéter pendant deux heures !

M. Christophe Caresche. Moi, je crois que le consensus sur les valeurs de la République est plus fort que ce qui nous divise. Et à un moment où ce consensus est fragilisé dans l'opinion par le Front national,...

M. Michel Meylan. Grâce à vous !

M. Henri Cuq. Il ne fallait pas proposer cette loi maintenant !

M. Christophe Caresche. ... nous devons être capables de le réaffirmer.

Mais la suite de l'intervention de M. Clément m'a laissé songeur. Il nous a décrit par le menu, sur un mode parfois badin, que j'ai trouvé un peu choquant (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*), des fraudes dont nous savons qu'elles existent et qu'il faut sanctionner. Il a ainsi affirmé que des étrangers venant en France seraient amenés, pour obtenir des papiers, à se marier dans des conditions non régulières.

Mais peut-on partir uniquement de cette réalité pour traiter de la situation des étrangers en France ? Car la différence entre vous et nous est là. Vous avez une approche purement négative de l'immigration.

M. Henri Cuq. C'est faux !

M. Christophe Caresche. Vous ne voyez l'immigration que sous l'angle de la fraude. Or ce n'est pas être naïf que de voir dans l'étranger autre chose qu'un fraudeur potentiel,...

M. Rudy Salles. Connaissez-vous vraiment la situation ?

M. Christophe Caresche. ... autre chose qu'un criminel en puissance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Dominique Perben. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. Christophe Caresche. M. Clément a reconnu qu'un de ses amis lui avait dit du bien du projet Chevènement.

M. Dominique Dord. Il ne l'avait pas lu !

M. Christophe Caresche. Je lui conseille de faire confiance à ses amis. (*Sourires.*) Oui, le projet de loi est équilibré, il est conforme à l'intérêt du pays et des étrangers qui y vivent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Gosgaen, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française.

M. Claude Gosguen. Après l'exposé de notre ami Clément, tout a été dit sur la question préalable, qui revient à se demander s'il est nécessaire de délibérer sur ce projet de loi.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Et c'est simplement pour ça qu'il a parlé deux heures ?

M. Claude Gosguen. Vous avez vous-même reconnu, monsieur le ministre, que ce n'était absolument pas nécessaire.

Je relèverai une contradiction dans vos propos. Vous affirmez que votre circulaire était nécessaire parce qu'il y avait des lacunes dans la loi précédente, et que la nouvelle loi était nécessaire pour prolonger la circulaire. Qu'est-ce qui est de trop : la circulaire ou la loi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Espérez-vous régler par la loi les problèmes de la circulaire ? Vous avez d'ailleurs, avec une certaine franchise, reconnu que c'était le rôle de l'article 4.

M. Bernard Accoyer. Absolument !

M. Claude Gosguen. Était-il nécessaire de faire cette circulaire ? En fait, vous avez joué à un jeu dont nous reparlerons dans la discussion, un jeu qui est, qu'on le veuille ou non, politique et politicien.

M. Dominique Dord. Bien sûr !

M. Claude Gosguen. Vous n'avez même pas étudié l'application de la loi qui a été votée il y a quelques mois, vous n'avez pas pris la précaution d'en dresser un bilan, vous n'avez pas procédé à une évaluation, vous n'avez pas repris les dispositions du rapport Weil. Ce rapport avait l'immense mérite d'ouvrir des perspectives internationales et de coopération que vous n'avez pas reprises. A la va-vite, à la sauvette, vous nous proposez un projet dont les objectifs électoraux sont évidents. C'est la raison pour laquelle le groupe UDF ne le votera pas. Nous vous suggérons de le retirer et nous voterons la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jacques Kossowski. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, Pascal Clément vient de répondre de manière fort bien argumentée à

cette question essentielle : est-il opportun de vouloir légiférer à nouveau en matière de politique de l'immigration ?

Pour ma part, il me semble peu raisonnable de changer encore de législation en la matière. En effet, comme vient de le dire Claude Gosguen, comment peut-on de bonne foi remettre en cause la réforme engagée par Jean-Louis Debré en avril dernier alors que celle-ci ne s'applique que depuis quelques mois ?

Le Gouvernement aurait été mieux inspiré de s'accorder un temps de réflexion afin d'analyser au préalable les conséquences du dispositif mis en place par l'ancien ministre de l'intérieur.

Je crois que ce changement perpétuel de règles juridiques sur un sujet aussi important pour l'avenir de notre nation n'est pas souhaitable.

Imagine-t-on par exemple de modifier constamment et de manière opposée les grands axes de notre politique européenne ? Nos partenaires auraient raison d'être inquiets devant une attitude aussi désinvolte. Il en va de même pour la politique de l'immigration.

Cependant, je comprends quelles sont les véritables intentions du Gouvernement. Elles s'inscrivent dans une vaste stratégie politique qui n'a peut-être rien à voir avec le désir de régler ce difficile problème. Il s'agit surtout, à la veille des élections régionales et cantonales, de jouer avec ce thème dont on sait qu'il est sensible pour nombre de nos compatriotes ; nous ne sommes pas dupes.

En voulant faire adopter par le Parlement ce texte, ainsi que celui sur le droit de la nationalité, vous espérez affaiblir l'opposition en favorisant électoralement les extrémismes.

Par ce mécanisme pervers, vous allez une fois de plus risquer de mettre en péril l'unité de la nation, en tentant d'exaspérer une partie de nos concitoyens.

Ce stratagème n'est pas à l'honneur du Gouvernement auquel vous appartenez.

Le texte que vous nous présentez aujourd'hui nous apparaît dangereux car il fait preuve d'un laxisme déconcertant. Il s'agit d'une véritable politique de démission teintée d'angélisme idéologique.

M. Charles Cova. Gribouille !

M. Jacques Kossowski. Monsieur le ministre, vous qui défendez avec conviction l'idéal et le pacte républicains, je crains que votre dispositif législatif ne les détruise au contraire.

En créant le concept de combattant de la liberté, dont on ne sait d'ailleurs ce qu'il signifie exactement, en supprimant le certificat d'hébergement, en élargissant de manière démesurée les conditions du regroupement familial, vous allez favoriser une importante vague d'immigration que notre pays et nos institutions ne seront plus capables de supporter.

Auriez-vous oublié vos propos lors du dernier congrès du Mouvement des citoyens, au cours duquel vous avez déclaré : « Quand la France compte cinq millions de chômeurs réels, faut-il, au nom du libéralisme sans frontières, accroître le nombre de chômeurs en Seine-Saint-Denis ou ailleurs, avec tous ses conséquences ? » A l'époque, votre analyse était très pertinente. Aujourd'hui que vous avez la charge de ce dossier, comment allez-vous accueillir concrètement ces nouveaux arrivants ? C'est le maire qui s'adresse à vous.

En complément de ce texte de loi, le Gouvernement a-t-il prévu de créer massivement des logements sociaux, des crèches, des écoles ou des équipements collectifs ? Des

emplois seront-ils disponibles pour les étrangers arrivant sur notre territoire ? Avez-vous envisagé les répercussions financières qu'auront vos mesures sur nos systèmes de sécurité sociale et de retraite, alors que ces derniers sont déjà au bord de l'implosion ?

Les réponses à ces questions, pourtant essentielles, sont évidemment négatives car vous êtes aujourd'hui dans l'incapacité de nous les fournir. Votre conception de l'hospitalité nous semble légère et quelque peu dangereuse. Vous allez multiplier en France le nombre des ghettos où des étrangers, bercés par vos illusions, viendront s'entasser dans des conditions de vie déplorables et inacceptables.

Se contenter d'avoir une vision généreuse de la République n'est pas suffisant. Il faut nous dire de façon précise quels moyens le Gouvernement prévoit pour financer sa politique d'accueil. Lorsque vous nous aurez répondu, nous pourrions examiner sérieusement votre projet de loi qui, pour l'instant, n'est pas adapté aux défis que pose à notre pays l'immigration incontrôlée.

En attendant, il ne nous semble pas opportun d'ouvrir un débat tronqué sur cette question majeure. Le groupe du RPR votera donc pour la question préalable soutenue par notre collègue Pascal Clément. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. François Huwart, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. François Huwart. Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le ministre, sans doute est-ce le fait que je sois novice qui m'avait fait croire qu'une question préalable était destinée à savoir s'il y avait lieu ou non de débattre. J'ai eu davantage le sentiment que M. Clément se livrait à un préambule au débat... (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il a défendu une question préalable !

M. Jacques Myard. Pré-a-la-ble !

M. François Huwart. ... ou plutôt qu'il entrait dans le débat, puisqu'il le sollicitait lui-même.

La question reste tout de même de savoir s'il y a lieu ou non de débattre.

Pourquoi n'y aurait-il pas lieu de débattre, alors que l'immigration est fichée dans le flan de notre démocratie depuis longtemps ?

Pourquoi n'y aurait-il pas lieu de débattre alors que les lois Pasqua-Debré n'ont rien réglé, surtout pas le pourrissement de l'esprit public auquel nous assistons ? Je suis maire et je puis malheureusement en témoigner.

Pourquoi n'y aurait-il pas lieu de débattre alors que ces lois, qui sont des lois de circonstance, n'ont su être ni efficaces dans le contrôle des migrations, ni respectueuses des droits les plus élémentaires de la personne humaine ?

Pourquoi ne pas débattre puisque, comme l'a dit M. Debré ce matin, il faut, pour permettre l'intégration, que la loi soit respectée alors que, et nous le savons bien, elle ne l'est pas et qu'elle a créé des situations inextricables – je pense aux personnes qui ne sont ni expulsables ni intégrables.

Pourquoi ne pas débattre, puisque les lois Pasqua-Debré sont des lois du trop ou du trop peu : des lois de trop d'inefficacité, curieusement et paradoxalement, ou des lois de trop peu de respect des droits élémentaires de la personne humaine ?

Donc oui, il faut débattre !

Est-il besoin d'expliquer, car la discussion vient de le montrer, que l'opposition tente d'exploiter des fantasmes plutôt malsains pour exorciser le cauchemar qui est le sien et qui est un cauchemar électoral ?

Il faut débattre et légiférer, et pour longtemps, afin que la situation soit assainie et que l'on allie enfin la fermeté à la dignité. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur pour une explication de vote...

M. François Bayrou. Monsieur le président,...

M. le président. Attendez que je termine ma phrase, monsieur le président Bayrou !

... j'indique à l'Assemblée que, sur le vote de la question préalable, j'ai été saisi d'une demande de scrutin public par le groupe de l'Union pour la démocratie française et son président, M. Bayrou.

M. François Bayrou. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Que voulez-vous dire à l'Assemblée, monsieur Bayrou ?

M. François Bayrou. Je voulais vous éviter de finir votre phrase, car elle aurait rendu inopérante l'intervention que je souhaitais faire.

En application de l'article 61, alinéa 2, de notre règlement, je demande la vérification du quorum avant le vote sur la question préalable.

M. le président. Je vous ai entendu, monsieur Bayrou. Mais auparavant, je vais donner la parole au dernier orateur inscrit dans les explications de vote.

La parole est à M. Bernard Birsinger.

M. Bernard Birsinger. Monsieur Clément, je vous ai bien écouté. On peut certes apprécier votre style. Mais si l'on dépasse la forme pour examiner le fond, on ne peut que constater que vous avez été pris plusieurs fois en flagrant délit de fantôme.

Vous avez passé deux heures à jouer sur les peurs et à rendre responsable l'étranger de tous les maux. Vous avez fait rimer « immigré » avec « chômage », « mariage blanc », « délinquance », « invasion ».

M. François d'Aubert. Et vous, vous l'avez fait rimer avec « bulldozer » !

M. Bernard Birsinger. Pour vous, l'immigré est *a priori* suspect.

Vous voulez faire oublier vos propres responsabilités – celles de votre politique, lorsque vous étiez au Gouvernement – dans les difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontés les Françaises et les Français.

Vous vous êtes défendu d'un quelconque lien avec le Front national. Vous vous êtes même réclamé de la lutte contre le racisme. J'en prends acte et je souhaite que, sur ces bancs, nous soyons le plus grand nombre possible à lutter contre le Front national et le poison de ses idées de haine. Mais je ne crois pas qu'on combatte efficacement le Front national en reprenant ses idées. Votre argumentation sur la crise, sur les difficultés, sur les temps qui ont changé et sur la nécessité de réserver en conséquence les emplois et la protection sociale aux Français, qu'est-ce d'autre que la notion de préférence nationale, qui inspire le vote des électeurs du Front national ?

A la longue, les électeurs préfèrent l'original à la copie.

M. Charles Cova. Cela a déjà été dit !

M. Bernard Birsinger. Monsieur Clément, ce n'est pas le projet de loi qui nous est soumis qui est dangereux. Ce sont vos arguments, vos propos, qui le sont.

Il faut en finir avec les lois Pasqua-Debré, qui montrent l'étranger comme un bouc émissaire !

Vos arguments sont vieux comme la droite !

La France a toujours été un pays de forte immigration – c'est d'ailleurs une particularité par rapport au reste de l'Europe. En 1880, en 1930, dans les années 60, où l'on a accueilli dans notre pays des Maghrébins, des Africains, des Portugais, des Espagnols, des Italiens, les mêmes idées ont chaque fois été exprimées : « Ils viennent prendre le travail des Français ! » ou : « Leurs enfants sont des délinquants ! » Voilà des arguments bien pratiques pour faire oublier les responsabilités des puissances financières en matière de chômage ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il se pose effectivement un problème d'intégration, mais il ne s'agit pas de celle des immigrés. Du reste, notre pays a prouvé sa faculté d'intégration depuis un siècle. S'il y a un problème d'intégration, c'est celui que pose le chômage. C'est à ce problème que le Gouvernement travaille depuis le mois de juin, notamment avec les emplois-jeunes et les trente-cinq heures.

Ainsi que l'a rappelé M. Gerin ce matin, il y a deux conceptions qui s'opposent ici : celle du mépris des droits de l'homme, la vôtre, et celle que je défends avec la majorité, c'est-à-dire celle de 1789 selon laquelle « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Rudy Salles. Pas vous, pas ça !

M. Richard Cazenave. Et le goulag ?

M. Bernard Accoyer. Oui, parlez-nous plutôt des droits de l'homme au goulag !

M. Charles de Cova. Les droits de l'homme à Moscou !

M. Bernard Birsinger. Quant à moi, je ne considère pas l'immigration comme étant d'abord de la main-d'œuvre !

Pour nous, il n'y a pas d'ambiguïté : nous sommes avec la gauche plurielle, pour faire prévaloir ses idées, ces idées de fraternité et de rassemblement.

M. Bernard Accoyer. Parlez-nous du goulag !

M. Bernard Birsinger. Je suis maire d'une grande ville de banlieue, Bobigny. Mon souhait est que la future loi crée les conditions nécessaires pour que tout le monde vive bien dans nos banlieues, et ensemble. Vous, vous créez les conditions du contraire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Le projet de loi du Gouvernement permet de réelles avancées, mais il ne faut pas en rester là. Par nos amendements, par notre travail constructif, nous tenons à faire en sorte que tous les aspects encore nocifs qui subsistent dans ce texte...

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Nocifs ? Vous avez dit « nocifs » ?

M. Bernard Birsinger. ... et qui sont issus de la loi Pasqua et de la loi Debré, soient supprimés.

Il faut donc débattre, il faut donc légiférer !

Nous voterons contre la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et vert.*)

M. le président. Je suis saisi par le président du groupe de l'UDF d'une demande, faite en application de l'article 61 du règlement, tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur la question préalable.

M. Laurent Cathala. Obstruction !

M. le président. Le vote est donc réservé dans l'attente de cette vérification, qui aura lieu dans l'hémicycle.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-sept heures quarante-quatre.*)

M. le président. La séance est reprise.

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 61 du règlement, je vais suspendre la séance.

Le vote sur la question préalable est reporté à la reprise de la séance, qui aura lieu à dix-huit heures quarante-cinq.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. C'est de l'obstruction !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-huit heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, avant la suspension de séance, le vote sur la question préalable a été reporté en application de l'article 61, alinéa 3, du règlement.

Nous allons maintenant procéder à ce vote.

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une semaine après l'examen du projet de loi sur la nationalité, le Gouvernement nous impose, sans concertation, sans débat réel qui tienne compte de l'avis des Français, une discussion dans l'urgence sur un sujet voisin du précédent puisqu'il touche à la relation des Français avec ceux qui ne sont pas des nationaux. Pour la troisième fois en un an, nous allons discuter, pour reprendre un terme athénien, du *xenos* et de ses inévitables corollaires de passion xénophobe ou xénomane que la France maîtrise si mal.

Le texte que vous nous présentez, monsieur le ministre, outre son caractère hâtif, n'est pas non plus conforme aux discours tenus ces derniers mois par vous et par vos amis.

Vous parliez, au mois de juillet, de maîtriser l'immigration ; certains de vos collègues, aujourd'hui ministres, parlaient eux, en juin, d'abolir les lois de 1995 et 1997.

On comprend mieux ainsi les difficultés de votre majorité plurielle. En réalité, vous n'avez réussi à satisfaire personne. Votre texte est inacceptable pour les méthodes que vous avez employées, et inacceptable pour les dispositions qu'il contient.

En juillet, vous étiez donc sur un discours de « consensus républicain » dépassant les clivages politiques et destiné à dépassionner un débat qui s'est instauré dans notre pays et que vous reconnaissez, à juste titre, passionnel à l'excès. Il s'agissait alors d'associer tous les républicains autour de quelques principes simples, afin de freiner toute surenchère et de stopper la progression inquiétante de l'extrémisme.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt cette démarche, qui tranchait avec les slogans socialistes des grands meetings de gauche du mois précédent, vers la volonté que vous vouliez la plus large de maîtriser un débat, de notre société, avec fermeté disiez-vous.

Nous restons persuadés que cette démarche, à laquelle vous avez renoncé sous la pression de votre aile gauche, est la seule qui parviendrait à nous sortir de cette triste exception française qui consiste à ne pas savoir maîtriser une immigration que les Français veulent voir contrôler avec fermeté.

De votre volonté initiale de consensus, vous en êtes arrivé à déclarer l'urgence pour ne plus discuter, pour ne pas discuter d'un texte autre que le vôtre, celui du Sénat, celui de l'opposition que vous avez escamoté, tant vous étiez préoccupé de votre majorité plurielle.

En réalité, ce n'est plus d'urgence qu'il s'agissait, mais de précipitation électorale, voire électoraliste.

Vous avez donc décidé de passer en force, oubliant le mot même de consensus. Votre démarche, ambitieuse au départ, est devenue brutalement politicienne et à vos premières mesures républicaines a succédé un retour aux pratiques trop connues du passé. Ce qui consiste, pour vous et vos amis, à ouvrir la porte en criant « au loup ! », à pour but, en réalité, de susciter l'inquiétude alors qu'il faudrait la combattre et rassurer.

A cette attitude que nous qualifions d'irresponsable, le groupe UDF opposera tout au long du débat une attitude pragmatique, fondée sur la conciliation des principes d'humanité à l'égard de ceux qui souhaitent partager notre communauté de destin...

M. François Bayrou. Très bien !

M. Claude Goasguen. ... et de la nécessaire fermeté, car l'un ne va pas sans l'autre, à l'égard de ceux qui violent nos lois et détournent notre tradition d'hospitalité.

M. François Bayrou. C'est la République !

M. Claude Goasguen. Permettez-moi de vous dire encore, même si vous n'aimez guère l'Europe, que nos voisins d'outre-Rhin, placés devant un problème semblable, puisqu'il s'agissait de maîtriser l'inflation des faux demandeurs d'asile qui atteignait en Allemagne des proportions considérables – et ce sera peut-être le cas demain en France avec votre loi –...

M. Thierry Mariani. C'est sûr !

M. Claude Goasguen. ... ont réussi, en décembre 1992, à se mettre d'accord, majorité et opposition. Les résultats ont été spectaculaires : 488 000 demandeurs d'asile en 1992, 116 000 en 1996.

M. le ministre de l'intérieur. Puis-je vous interrompre, monsieur Goasguen ?

M. Claude Goasguen. Non, monsieur le ministre. Je vous céderai la parole ensuite, mais je voudrais achever mon raisonnement. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Mme Odette Grzegorzulka. C'est incroyable !

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, il n'est pas habituel que le débat s'instaure dans le débat, mais si vous tenez à parler, parlez !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Goasguen, vous venez de citer un chiffre, celui des demandeurs d'asile en Allemagne : 116 000 en 1996. En France, c'était 17 500 en 1996 et 27 000 en 1992.

M. Claude Goasguen. C'est justement pour cela que je vous demandais de me laisser achever mon raisonnement. En Allemagne, l'immigration irrégulière passe par la demande d'asile quand, en France, elle passe par d'autres moyens. C'est la raison pour laquelle les demandes d'asile sont très nombreuses en Allemagne, alors qu'elles le sont beaucoup moins en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous aurez le triste privilège, si l'Assemblée vote votre loi, d'atteindre les proportions de l'Allemagne, mais vous aurez certainement des fraudes supplémentaires sur les demandes d'asile, sans avoir résorbé pour autant les autres types de fraude qui se maintiendront, voire s'aggraveront en France. Je reviendrai sur ce point que je voulais, de toute façon, aborder. Mais je reprends le fil de mon intervention.

Vous n'avez réussi à réaliser qu'un consensus, celui de tous les Français contre votre projet. Même parmi vos propres amis, car vous avez fait miroiter la lune aux sans-papiers avec l'espoir d'une régularisation massive, dans le droit-fil d'une tradition ouverte en 1981.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai jamais dit cela !

M. Claude Goasguen. Or vous ne voulez pas les régulariser tout de suite, car l'opinion ne le supporterait pas, vous le savez, et vous les faites patienter de manifestation en manifestation.

Dans son discours de politique générale, le 19 juin dernier, le Premier ministre déclarait : « La législation sur le droit des étrangers, rendue complexe et parfois incohérente par trop de modifications successives, fera l'objet d'un réexamen d'ensemble. » Où est-il ? Aujourd'hui, vous nous proposez une vingt-sixième modification de l'ordonnance de 1945, un projet de loi qui n'est qu'une suite d'amendements à ce texte. Un de plus ! Des amendements qui n'ont d'autre objet que de défaire les amendements du projet précédent à peine voté. Pourquoi cette absence soudaine d'ambition, sinon pour aller vite, avant le printemps 1998 ?

Une réforme en profondeur de l'ordonnance de 1945, à laquelle nous sommes favorables, aurait permis d'intégrer une vision européenne de l'immigration. En 1945, l'Europe n'était qu'une espérance diffuse ; en 1997, elle est une réalité, dont vous n'avez pas pris la mesure. L'immigration est désormais un enjeu au cœur de la construction européenne. Il y a quelques jours, M. Prodi nous l'a lui-même rappelé à cette tribune, et devant vous.

A Rome, à Schengen, à Dublin, et récemment à Amsterdam, s'est affirmée cette idée forte et salvatrice que la maîtrise des flux s'opérerait désormais dans le cadre de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Accoyer et M. Henri Cuq. Très bien !

M. Claude Goasguen. Tout particulièrement à Amsterdam puisque le traité insère dans le tronc communautaire à venir la question de l'immigration.

Avez-vous consulté préalablement nos partenaires pour prévoir cet avenir, pour discuter des conséquences, pour les uns et pour les autres, de ces nouvelles dispositions ? Non, vous n'avez consulté personne pour rechercher un consensus européen.

A ce sujet, monsieur le ministre, je tiens à votre disposition un document tout à fait officiel, en date du 30 juillet dernier, document que vous connaissez peut-être et dont il faudra parler au cours du débat, puisqu'il émane de la Commission européenne. Il s'agit d'une proposition de décision du Conseil établissant un projet de convention relative aux règles d'admission des ressortissants de pays tiers dans les Etats membres de l'Union. J'en retiens simplement l'exemple du regroupement familial, que votre projet assouplit. Il est dit à l'article 28 du projet de décision que pour exercer son droit au regroupement familial, le ressortissant d'un pays tiers doit introduire une demande qui permet de fixer l'étendue de ses ressources et, en même temps – j'insiste – de fournir la preuve qu'ils dispose d'un logement décent et de moyens de subsistance suffisants pour subvenir aux besoins de sa famille.

Votre projet de loi est en contradiction totale avec ce texte. Pourtant, dès que nous l'aurons introduit en droit interne, il servira de référence. Alors, monsieur le ministre, et c'est la question que nous nous posons avec mes collègues de l'UDF : avez-vous l'intention d'émettre des réserves sur le traité d'Amsterdam à ce sujet ?

M. François Bayrou. Eh oui !

M. Claude Goasguen. Nous souhaiterions connaître l'avis du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Tout devrait vous pousser à sortir de l'exception française dans le domaine de l'immigration. Nos voisins ont souvent mieux que nous assumé la maîtrise des flux migratoires.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Vous venez de dire le contraire à propos l'Allemagne !

M. Claude Goasguen. Les chiffres globaux, entre l'Allemagne et la France sont terribles !

Votre projet fera de nous incontestablement le mauvais élève de l'Europe. Quand nos voisins maîtrisent, vous ouvrez les portes ! (« *Eh oui ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.* »)

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Mais non ! C'est un fantasme !

M. Claude Goasguen. L'exemple européen montrera à nos concitoyens qui ne comprennent pas les débats idéologiques qui nous perturbent depuis de longues années sur ce sujet qu'il est possible ailleurs, près de chez nous...

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Allez voir le droit d'asile ailleurs !

M. Claude Goasguen. ... de contrôler, de maîtriser, de réguler, de diminuer la pression de l'immigration, sans être pour autant taxé de xénophobie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Laissons quelquefois l'idéologie au vestiaire et laissons triompher le bon sens : lorsqu'un pays comme le nôtre est en difficulté, il ne peut décemment ouvrir les portes à l'excès, sans provoquer des tensions que nous serions incapables de maîtriser.

Cela nous pousse à vous demander, à vous qui êtes si peu européen, de prendre des initiatives en faveur de la maîtrise européenne des flux migratoires.

Rien dans votre projet non plus sur la coopération. Nous y reviendrons. A l'heure où il est question de supprimer le ministère de la coopération, qui n'est déjà plus qu'un secrétariat d'Etat, nous nous interrogeons sur les conséquences, en termes d'immigration, de l'abandon de la politique africaine de la France.

En fait, le fond du sujet ne vous a guère intéressé. Pour la gauche, l'immigration n'est qu'un prétexte. Votre objectif est en réalité d'en faire un enjeu électoral destiné, nous le redisons avec force et sans ambiguïté, à faire progresser le Front national, seul bénéficiaire au fond du débat tel que vous le conduisez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous nous reprochez de faire des immigrés des boucs émissaires. Vous en faites des alibis. Oui, monsieur le ministre, les étrangers ne sont pour vous qu'un alibi. C'est la vraie raison de l'urgence et de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Votre jeu est malsain puisqu'il consiste à jouer des peurs des Français...

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. C'est vous qui jouez avec la peur des Français !

M. Claude Goasguen. ... jurant, une main sur le cœur, que ce débat sera le dernier, que vous voulez « en finir avec ce débat pourri » – je vous cite – alors que c'est vous qui l'organisez...

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Eh oui ! Très juste !

M. Claude Goasguen. ... et que vous trompez le peuple sur la vraie nature de vos intentions.

M. Bernard Accoyer. C'est cynique !

M. Dominique Dord. A qui profite le débat ?

M. Claude Goasguen. Mais ce projet n'est pas seulement critiquable sur la méthode, il l'est aussi sur le fond, et nous en débattons longuement, pour trois motifs essentiels.

Votre projet incite à la violation de la loi.

M. Thierry Mariani. Absolument !

M. Claude Goasguen. Il invite à la multiplication des contentieux.

M. Thierry Mariani. Tout à fait !

M. Claude Goasguen. Il n'est que déséquilibre entre mesures laxistes et mesures en apparence de rigueur.

Détournement de la loi. Je pense, en particulier, à la suppression de la condition d'entrée régulière pour l'octroi d'une carte de résident. Il faut citer aussi l'élargissement

ment de la dépenalisation de l'aide au séjour irrégulier, ainsi que la suppression du retrait du titre de séjour en cas de regroupement familial irrégulier.

Monsieur le ministre, vous qui vous dites républicain, c'est-à-dire attaché au respect de la loi et de sa valeur juridique, comment pouvez-vous admettre et plus encore suggérer que la violation de la loi ne soit pas sanctionnée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Qu'y a-t-il de plus choquant que de mettre sur un pied d'égalité le citoyen qui viole la loi et celui qui la respecte ? Car c'est bien ce que vous faites en l'espèce...

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. Mais non !

M. Claude Goasguen. ... au mépris des étrangers en situation régulière qui se conforment, eux, à nos devoirs et à nos droits, qui acceptent une intégration difficile et qui refusent les amalgames.

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. C'est ce qu'a fait M. Debré avec la régularisation de Saint-Bernard !

M. Claude Goasguen. Croyez-vous, monsieur le ministre, que les failles de votre dispositif passent inaperçues parmi les populations qui sont en difficulté à l'étranger...

M. François Bayrou. Bien sûr que non !

M. Claude Goasguen. ... et qui profitent des moindres possibilités comme d'un acquiescement silencieux ? Vos lacunes et vos ambiguïtés, vous le savez, sont autant d'incitations pour eux.

M. François Bayrou. Bien sûr !

M. Claude Goasguen. Je pense ici à la notion de « liens personnels et familiaux avec la France » retenue comme critère d'attribution de la carte de séjour temporaire ou bien encore celle des « combattants de la liberté » dont on a déjà beaucoup parlé et sur laquelle nous reviendrons.

M. Thierry Mariani. Notions fumeuses !

M. Bernard Accoyer. Absolument !

M. Claude Goasguen. Il est bien connu que de se défausser sur les juges est une solution de facilité, car la jurisprudence est lente et aléatoire. En multipliant les approximations, vous renforcez l'insécurité générale, vous nuisez à l'efficacité de la règle de droit et vous constituez un irréversible appel d'air. Appelez-vous véritablement cela maîtriser ?

Il n'en sera pas autrement avec les « combattants de la liberté ». Le droit d'asile est un droit constitutionnel, mais c'est aussi un droit de l'Etat souverain en même temps qu'un droit de l'individu. Il n'y a pas de droit d'asile par nature, il n'y a qu'un droit de l'Etat à accueillir, soit de manière discrétionnaire, soit à travers ses engagements et les conventions internationales, une personne étrangère en danger. Cette position a toujours été celle de la France. C'est ce que la France a toujours fait.

A vous écouter, nous avons dans l'opposition l'impression un peu pénible que ce pays vous a attendu pour découvrir les libertés démocratiques et les droits de l'homme. Que n'êtes-vous arrivé plus tôt pour nous sortir de l'obscurantisme juridique, monsieur le ministre !

M. Jean-Yves Le Déaut, *rapporteur pour avis*. Pas de leçons, monsieur le recteur !

M. Claude Goasguen. Etes-vous tellement imbu de vous-même pour nous donner des leçons en permanence ?

Qu'est-ce qu'un « combattant de la liberté » ? Vous êtes bien incapable de nous le dire !

M. Dominique Dord. Ils sont tous incapables de nous le dire !

M. Claude Goasguen. Avez-vous bien mesuré les difficultés diplomatiques ainsi occasionnées par la loi à vocation universelle que vous voulez nous faire voter ? En fait, vous vous en remettez au juge. Appelez-vous ça maîtriser les flux migratoires ?

M. Thierry Mariani. Eh non !

M. Claude Goasguen. La dernière caractéristique de votre projet de loi est ce qu'il faut appeler votre laxisme.

M. Thierry Mariani. Absolument !

M. Claude Goasguen. Ainsi en est-il du regroupement familial. Nous sommes attachés à ce regroupement que nous avons rendu législatif en 1993. Mais, s'agissant des étrangers, il doit naturellement se concilier avec des impératifs tenant à l'intérêt général : je veux parler de l'intérêt de nos ressortissants nationaux.

M. Bernard Accoyer. Absolument !

M. Claude Goasguen. Dans cet esprit, la loi a instauré progressivement un certain nombre de conditions et de contrôle à l'exercice de ce regroupement familial. Vous les avez supprimées.

Ainsi, un étranger à la charge de la collectivité nationale pourrait faire venir sa famille et cela, de plus, sans logement certain puisque la demande seule de logement suffira désormais. Avez-vous l'intention de résoudre les conflits nés de l'immigration par une accumulation d'exclus supplémentaire ?

M. Bernard Accoyer. Très bien ! Bonne question !

M. Claude Goasguen. Vous assouplissez, dites-vous, mais, en réalité, vous contribuez à désécuriser un peu plus une partie de nos concitoyens qui doutent de la République. Croyez-vous que vous maîtrisez un système de regroupement familial qui avait déjà montré, malgré des conditions plus impératives, toutes ses lacunes et ses limites ?

M. Bernard Accoyer. C'est apocalyptique !

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, nous n'avons pas la même conception du mot maîtrise : quand vous parlez assouplissement, nous souhaitons contrôle et sécurité.

Vous évoquez parfois les modifications qui tendent au renforcement des contrôles. Vous proposez ainsi de porter de dix à douze jours la durée de rétention administrative. Il est vrai que le Conseil constitutionnel, par une décision critiquable, vous a laissé sur ce sujet assez peu de marge.

Croyez-vous vraiment qu'un immigré, mis dans le cas de rétention, changera d'attitude avec ces deux jours supplémentaires ? Rien ne changera en réalité, vous le savez bien, et nous continuerons, dans la pratique, à marchander avec les consulats d'origine présumée les prix des retours.

Aujourd'hui, la plupart sont libérés immédiatement faute de place et de crédits et vous avez diminué les crédits en question. Expliquez-moi comment cet autre pays, fondateur des droits de l'homme, qu'est l'Angleterre,

patrie de *l'habeas corpus* – qui n'existe pas encore en droit français – peut étendre aux immigrés la durée de rétention administrative « aussi longtemps que nécessaire », seule dissuasion possible à la dissimulation, et que nous devrions considérer comme une révolution votre augmentation de deux jours de la rétention en France ?

Vos velléités répressives ne sont donc que pacotille par rapport au laxisme de votre texte. Nous souhaiterions au moins que vous acceptiez à l'avenir que la vérité soit dite aux Français sur l'immigration. Ils ne la connaissent pas avec précision. Dans l'incertitude des chiffres et des coûts, se trouve le terreau des rumeurs, des peurs des boucs émissaires. Si vous ne pouvez, si vous ne voulez maîtriser, au moins informez nos compatriotes.

M. François Bayrou. Très bien !

M. Claude Goasguen. La transparence permettra sûrement de résoudre une partie des questions. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Votre louvoiement doit cesser sur les chiffres et la réalité des choses. Les Français sont suffisamment adultes pour entendre la vérité. Ils ne vous pardonneront pas la dissimulation et le retour aux vieilles recettes des années 80. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. On l'a vu au mois de juin !

M. Claude Goasguen. On en reparlera plus tard !

Entre 1993 et 1997, nous avons, je crois, réussi à rendre confiance aux Français dans la loi, dans l'intégration, dans l'application ferme d'une politique de maîtrise des flux migratoires. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que vous en revenez à la démagogie du passé...

M. Thierry Mariani. Absolument !

M. Claude Goasguen. ... qui a permis l'ouverture inconsidérée de nos frontières aux flux de l'immigration et à la duplicité électorale qui nous a fait tant de mal. En vous écoutant, nous sommes inquiets pour l'avenir.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Dans le XVI^e arrondissement !

M. Claude Goasguen. Aussi c'est avec une détermination sans faille que le groupe UDF votera contre votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. C'est excessif !

M. Gérard Gouzes, rapporteur. M. Goasguen a été meilleur dans d'autres circonstances !

M. Henri Cuq. Il a été très bien !

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, ne gâchons pas l'occasion de rassemblement que ce projet de loi nous propose.

M. Thierry Mariani. C'est déjà gâché !

M. Michel Péricard. Il ne fallait pas s'y prendre comme cela !

M. Georges Sarre. Le but premier aussi bien du rapport Weil que de ce projet de loi a été de soustraire la question de l'immigration au stérile et dangereux débat manichéen dans lequel notre pays s'est embourbé.

Depuis vingt ans, l'immigration en France est stable, autour de 6 à 7 %, et personne ne pense sérieusement que le chômage soit le résultat de l'immigration. Mais régulièrement, ce débat périmé, dépassé est remis sur les rails : ce sont tantôt les partisans de « l'immigration zéro », tantôt les partisans des « papiers pour tous » qui manifestent et pervertissent un débat au détriment à la fois des immigrés et du processus d'intégration lui-même.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Très bien !

M. Georges Sarre. L'immigration est aujourd'hui moins une question en elle-même qu'une représentation dont on se sert et à droite et parfois à gauche pour faire peur : on craint tantôt les invasions des hordes barbares, tantôt le repli frileux de notre pays.

Débarrassons-nous de ces craintes illusives. Ce projet a voulu éviter que l'immigré ne devienne un bouc émissaire ; il a voulu rompre avec un discours associant l'immigration au chômage, à l'insécurité, à la drogue. Mais il est par ailleurs clair qu'aucun parti politique représenté à l'Assemblée nationale, pas plus que l'opinion publique, ne suivrait le discours d'ouverture totale des frontières qui est tenu par certaines associations.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est irréaliste !

M. Georges Sarre. Le premier objectif de ce texte n'est pas de heurter ni de diviser les Français : il ne s'est pas agi de présenter un projet de « gauche » pour plaire à la gauche contre la droite, ni de présenter un projet de « droite » pour plaire à la droite, et en particulier pour ne pas réveiller les discours xénophobes et raciste du Front national.

Mes chers collègues, il fallait une nouvelle loi parce que le bilan des lois Pasqua-Debré a été dressé : ce sont les 140 000 demandeurs d'une régularisation qui ont déposé un dossier, et que, monsieur le ministre, vous avez trouvé dans le legs de M. Debré.

M. Bernard Accoyer et M. Richard Cazenave. Mais non !

M. Georges Sarre. Ce qu'il y a de nouveau dans la démarche de ce projet, c'est qu'il ne veut flatter personne ; cela ne signifie pas qu'il soit tiède. C'est un projet animé passionnément du désir de trouver un accord durable et équilibré sur un sujet « hypersensible » de la vie nationale, pour délivrer les immigrés eux-mêmes et les Français de ces peurs, de ces craintes, de ces angoisses, qui font le jeu des extrémismes.

M. Michel Péricard. Vous n'y arriverez pas !

M. Georges Sarre. C'est un projet conçu en fonction de l'intérêt national. C'est un projet de rassemblement et de consensus des Français (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qui cherche un accord aussi large que possible sur les principes.

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Georges Sarre. C'est un projet, enfin, qui veut rétablir l'image de la France comme terre d'accueil et cesser de déstabiliser les immigrés déjà installés en France,...

M. Renaud Donnedieu de Vabres. Qui parle de déstabiliser les immigrés ?

M. Georges Sarre. ... car ils ont fait et continueront de faire, comme des générations d'immigrés, beaucoup pour la France, pour son renom, son économie, sa culture, sa langue, pour sa diversité et pour sa vitalité démographique.

C'est pourquoi aussi les lois Pasque-Méhaignerie-Debré n'ont pas été abrogées. Mes chers collègues, il ne s'agit pas de régler des comptes et de prendre une revanche,...

M. Richard Cazenave. Si !

M. Georges Sarre. ... mais de stabiliser dans la loi des principes simples à travers une loi juste, humaine et ferme.

Dès lors, la polémique révélera forcément ceux qui sont hostiles au consensus républicain que propose ce projet et préfèrent entretenir une culture de la peur ou une culture de la culpabilité ou de la suspicion autour du problème de l'immigration.

Il n'y a pas de culpabilité ou de suspicion à éprouver face à une nation qui se définit aussi, et c'est bien naturel, par l'existence de frontières. Les frontières sont l'expression matérielle de la souveraineté agissante de la nation. Pour être, une nation doit défendre ses frontières,...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Bien entendu !

M. Georges Sarre. ... comme sa culture, sa politique économique et sociale, ses choix diplomatiques et militaires. Abandonner la nation, c'est abandonner toute possibilité d'emprise sur le réel. La nation est le médiateur indispensable entre l'individu et le monde. C'est ce qu'exprimait magnifiquement Jean Jaurès quand il disait que « un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramène ».

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est très vrai !

M. Georges Sarre. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, la nation est une réalité indépassable.

M. Michel Péricard. Désolé, mais ça ne veut pas dire grand-chose !

M. Georges Sarre. Il est dans l'intérêt de chacun, des citoyens et des hôtes de la République, que le franchissement des frontières obéisse à des règles. Et qui ne les respecte pas doit s'attendre à une sanction. Je le dis en conscience à des collègues qui siègent à gauche de cet hémicycle : la générosité n'est pas dans l'ouverture toute grande des frontières. Car alors, ceux qui exploitent la misère et rêvent de profits n'auraient que l'embarras du choix.

C'est le système social dans sa totalité qui serait remis en question. Ce n'est pas par des frontières ouvertes à tous vents que l'on aidera le Sud. C'est au contraire par une politique de codéveloppement, notamment avec les pays d'Afrique, je le dis à notre collègue Goasguen, politique qui sera un bon moyen de donner une réalité nouvelle à la politique de coopération de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Luc Warsmann. Mais vous diminuez le budget de la coopération ! Soyez cohérents !

M. Thierry Mariani. Ce sont des discours, rien de plus !

M. Georges Sarre. A certains de mes collègues de la gauche plurielle qui pourraient être tentés de ne pas voter le projet de loi, je ne poserai qu'une question fraternelle : mesurez-vous les conséquences d'un éventuel refus ? A la suspicion odieuse que j'entends combattre comme vous, il n'y a que deux réponses : l'intégration confiante de tous dans la République et le codéveloppement pour des rapports plus justes et plus dignes avec les pays du Sud.

M. Thierry Mariani. Slogan !

M. Georges Sarre. Voilà les deux ressorts de ce texte.

M. Thierry Mariani et M. Rudy Salles. Vous faites le contraire !

M. Henri Cuq. Ce n'est pas sérieux !

M. Georges Sarre. M. Goasguen a parlé d'un projet de loi surréaliste...

M. Bernard Accoyer. Non, il est hallucinant !

M. Georges Sarre. ... qui n'a rien à voir avec le texte.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. C'est une caricature !

M. Georges Sarre. Il est de ceux qui, à la droite de l'hémicycle, ont trouvé et trouveront, dans ce projet de loi, un champ de bataille commode contre le Gouvernement, tout le Gouvernement.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. M. Goasguen a un problème existentiel !

M. Georges Sarre. On ne renonce pas si facilement à ses habitudes et le problème de l'immigration est, à droite comme parfois à gauche, une telle rente de situation...

M. Renaud Donnedieu de Vabres. C'est scandaleux !

M. Rudy Salles. Honteux !

M. Bernard Accoyer. Parlez-en donc à vos amis !

M. Georges Sarre. ... qu'il serait dommage de s'en priver. Mais qu'ils prennent garde car, dans tous les cas, il y a un perdant, la démocratie, et nous connaissons tous le nom du gagnant !

La France et les Français attendent une législation équilibrée, fidèle à la tradition nationale et républicaine,...

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas le cas du présent texte !

M. Rudy Salles. C'est même le contraire !

M. Georges Sarre. ... une législation qu'ils puissent assumer, écartant aussi bien les peurs et les craintes que la culpabilité ou le malaise.

M. Rudy Salles. Vous faites le contraire !

Georges Sarre. Mes chers collègues, allons-nous sortir du duo infernal où la honte de soi et la peur de l'autre se donnent la réplique ?

Allons-nous travailler concrètement à une législation équilibrée et durable ? Ce n'est pas hors de notre portée et ce ne serait pas indigne de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Christophe Caresche.

M. Christophe Caresche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi dont nous commençons l'examen aujourd'hui n'est pas – chacun le sent bien – un projet de loi tout à fait comme les autres.

M. Thierry Mariani. C'est une catastrophe !

M. Christophe Caresche. Parce que l'immigration est devenue un sujet passionnel, parce que l'immigration est devenue un sujet qui divise les Français, parce que l'immigration est un sujet qui a donné lieu à toutes les surenchères, nous avons, les uns et les autres, une responsabilité particulière dont nous mesurons tous, en tant qu'élus notamment, la portée et l'importance.

Voulons-nous faire de l'immigration un débat – un combat, devrais-je dire – idéologique et politique, au risque de désespérer les Français ?

M. Thierry Mariani et M. Rudy Salles. C'est ce que vous faites !

M. Christophe Caresche. Ou voulons-nous définir une véritable politique d'immigration respectueuse des droits de l'individu, mais aussi des intérêts du pays ?

M. Jean-Luc Warsmann. C'est raté !

M. Christophe Caresche. C'est la première question que nous devons nous poser. Car depuis 1984, date à laquelle, ici même, s'était dégagé un consensus républicain autour de la nécessité d'accorder une véritable garantie de séjour aux étrangers avec l'adoption de la carte de dix ans, le débat sur l'immigration n'a cessé de se politiser, de polémiques en polémiques, sous le regard incrédule et réprobateur des Français.

M. Rudy Salles. C'est vous qui en êtes responsables !

M. Christophe Caresche. Nos concitoyens n'attendent pas de nous une nouvelle joute sur le sujet, mais la définition de principes d'action lisibles, clairs et conformes aux valeurs de la République.

M. Rudy Salles. Vous faites le contraire !

M. Christophe Caresche. La première rupture que nous devons marquer avec les années passées réside d'abord dans notre capacité à appréhender cette question de l'immigration avec responsabilité et, pourquoi pas, dans l'état d'esprit de 1984.

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Très bien !

M. Christophe Caresche. Il est temps de tirer les leçons des approches souvent contradictoires, des errements, des va-et-vient successifs qui ont marqué la politique d'immigration ces dernières années.

M. Rudy Salles. C'est la politique du rétroviseur !

M. Christophe Caresche. Dressons tout d'abord le constat de l'échec de la logique purement restrictive et répressive.

L'objectif de l'immigration zéro s'est révélé aussi illusoire que dangereux.

M. Rudy Salles. Personne n'en parle !

M. Christophe Caresche. Dangereux parce qu'il s'est traduit par une précarisation du statut des étrangers dans leur ensemble et même par la création d'une nouvelle catégorie d'immigrés : les sans-papiers, ni expulsables ni régularisables.

M. Thierry Mariani. Si, expulsables !

M. Christophe Caresche. Illusoire, parce qu'en multipliant les contrôles sans discernement, en généralisant la suspicion, en niant l'existence d'une immigration régulière, cette politique s'est privée des moyens mêmes d'une maîtrise réelle des flux migratoires. Non seulement cette politique a conduit à la remise en cause de l'intégration des immigrés en situation régulière mais elle s'est révélée inefficace au regard des objectifs qu'elle prétendait atteindre, c'est-à-dire l'arrêt de l'immigration sous toutes ses formes dans notre pays.

Ce faisant, les tenants de cette politique n'ont fait qu'accroître l'incompréhension et le scepticisme des Français à l'égard d'une action dont ils voyaient bien que les

résultats ne correspondaient pas aux intentions affichées souvent de façon très péremptoire. L'opposition ferait bien de méditer les conséquences d'une telle approche.

M. Rudy Salles. Elle n'a pas besoin de vos leçons !

M. Christophe Caresche. Mais, à l'heure des bilans, reconnaissons aussi que la gauche, notamment dans l'exercice du pouvoir, a eu des hésitations coupables.

En passant successivement d'une régularisation sans condition, de l'éloge de la différence, à l'acceptation de la notion de « seuil de tolérance » ou encore à la mise en scène des charters, elle a pris le risque d'en désorienter plus d'un.

Ce qui a pu apparaître comme un double discours a accru la confusion, a contribué à accentuer le discrédit et la défiance à l'égard de l'action publique, à brouiller les repères dans un domaine où les passions s'exacerbaient. Les Français, à commencer par les plus modestes, à commencer par ceux qui vivent dans les quartiers défavorisés, n'ont vu dans cette attitude qu'un jeu malsain là où ils attendaient des réponses et des orientations claires.

C'est dans ce contexte qu'il nous revient de fixer le cadre législatif d'une véritable politique d'immigration.

Il ne s'agit pas d'ajouter une énième réforme, une énième modification à la législation qui en a déjà connu beaucoup ; mais il s'agit de définir les principes qui permettront, au-delà des circonstances politiques et électorales, de pérenniser une politique d'immigration dans la durée.

M. Thierry Mariani. Pas avec ce projet !

M. Christophe Caresche. C'est donc une démarche exigeante à laquelle nous invite le Gouvernement. Démarche qui suppose pour réussir, là comme ailleurs et peut-être là plus qu'ailleurs, l'adhésion des Français.

Que veulent-ils dans leur grande majorité ? Ils veulent qu'on traite dignement, humainement, conformément à la tradition et aux valeurs républicaines de la France, les immigrés installés sur notre sol.

Mais, dans le même temps, ils constatent que notre pays n'est plus en situation, comme dans le passé, d'accueillir massivement une immigration économique et de main-d'œuvre. Ils veulent une réelle maîtrise des flux migratoires.

Ce constat, nous devons l'entendre, même si nous devons expliquer aux Français que la fermeture totale des frontières est une illusion aussi pernicieuse que dangereuse, comme je le rappellais tout à l'heure.

Entre l'impossible « immigration zéro » et une ouverture des frontières irresponsable, il y a la place pour une politique à la fois réaliste et ambitieuse conforme aux intérêts de notre pays et des étrangers qui vivent.

C'est dans ce sens que M. Patrick Weil, dont je veux saluer ici la qualité du travail...

M. Gérard Gouzes, rapporteur. Tout à fait, Mme Veil elle-même l'a reconnue !

M. Christophe Caresche. ... a formulé des propositions qui inspirent le texte présenté par le Gouvernement.

Ces propositions, qui partent de l'expérience, de la réalité, et qui débordent d'ailleurs largement le strict cadre législatif, sont de nature, je crois, à refonder cette véritable politique d'immigration si nécessaire.

Elle passe par la reconnaissance d'une immigration régulière, qui a d'ailleurs toujours existé mais qui, à force d'être niée, a précarisé la situation des immigrés qui ont vocation à rester dans notre pays.

Le projet de loi marque, de ce point de vue, une rupture claire avec la politique des années passées. Pour la première fois depuis longtemps, on dit la vérité aux Français (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. Rudy Salles. Sans rire ?

M. Christophe Caresche. ... et on se donne les moyens d'une intégration réussie des immigrés en situation régulière sur notre sol.

La politique nécessaire passe aussi – je l'ai dit – par la maîtrise des flux migratoires à travers des dispositions adaptées et qui tendent à l'efficacité, et non pas par la multiplication des contrôles aussi vexatoires qu'inefficaces.

Soyez certains que nous voulons combattre avec fermeté l'immigration irrégulière.

M. Rudy Salles. Vous fantasmez !

M. Christophe Caresche. Alors, fallait-il partir de l'ordonnance de 1945 et de ses modifications successives ou fallait-il abroger purement et simplement la législation actuelle et repartir de zéro pour rebâtir une législation entièrement nouvelle ?

A bien des égards ce débat, qui sera d'ailleurs posé à travers le dépôt d'un amendement, a plus, à mon sens, un contenu symbolique – dont je comprends que certains souhaitent le poser sous cet angle – qu'une réalité tangible.

D'abord, parce que ce n'est pas en abrogeant un texte ou des dispositions qu'on fait disparaître les problèmes.

La question, par exemple, de la maîtrise des flux migratoires se serait posée de la même manière dans le cadre d'une législation nouvelle que dans le cadre de la modification de la loi de 1945.

De ce point de vue, l'ordonnance de 1945 est un texte qui avait pour vocation d'accueillir dans de bonnes conditions les étrangers sur notre territoire. Ce texte, au moins dans sa version d'origine, est parfaitement conforme à la tradition républicaine de la France.

Bien sûr, ce texte a fait l'objet de nombreuses modifications, dont les dernières – que je ne dénommerai pas car je partage l'appréciation de M. Mazeaud selon laquelle il n'y a que les lois de la République – ont été fortement contestées. Mais je voudrais souligner que les dispositions qui ont été les plus contestées, y compris dans la rue, seront bien « abrogées » par le travail que nous allons faire.

Je pense en particulier au certificat d'hébergement, dont la modification avait soulevé à l'époque une réprobation dont tout le monde se souvient et que la commission des lois, vous le savez, propose de supprimer.

Dans ces conditions, la question qui est posée plus précisément à la majorité de cet hémicycle est de savoir s'il faut s'enfermer dans la symbolique, au risque de relancer un débat qui, une fois de plus, sera perçu comme un prétexte, ou s'il faut, comme je l'indiquais au début de mon intervention, aborder la réalité et le fonds des choses avec une volonté constructive et de rassemblement.

Il faut sortir du théâtre d'ombres, du jeu de rôle – dont je conçois qu'il puisse être confortable pour certains d'entre nous – qui a marqué depuis plus d'une dizaine d'années maintenant le traitement de cette question, au détriment des immigrés eux-mêmes.

M. Gérard Gouzes rapporteur. C'est intellectuellement honnête !

M. Christophe Caresche. Et puisque je suis le premier intervenant du groupe socialiste, je voudrais vous dire que c'est dans cet état d'esprit que nous abordons la discussion.

Nous avons déposé un certain nombre d'amendements, avec le seul souci d'enrichir le texte sur des points qui ne sont pas nécessairement ceux qui ont été les plus médiatisés mais qui nous ont paru importants. Nous sommes totalement ouverts à la discussion et nous examinerons les amendements des autres groupes dans cet esprit...

M. Rudy Salles. Comme vous l'avez fait en commission !

M. Christophe Caresche. ... dès lors qu'ils sont conformes, bien sûr, aux principes républicains que j'ai rappelés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur certains bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 327, relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile : discussion générale et motion de renvoi en commission ;

M. Gérard Gouzes, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 327) ;

M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 483).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

